



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

21^e séance plénière

Jeudi 7 octobre 2004, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 10 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1)

Le Président : Les membres se rappelleront que le Secrétaire général a présenté son rapport à l'Assemblée générale à la 3^e séance plénière, le 21 septembre 2004.

M. Van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne tient à remercier le Secrétaire général de son rapport concis mais complet sur l'activité de l'Organisation. L'Union européenne convient avec le Secrétaire général que, vue dans la perspective historique de l'Organisation des Nations Unies, l'année 2004 a été singulièrement fertile en événements, dont les situations de crise actuelles et récemment déclenchées. De toute évidence, certains défis se posent depuis plus longtemps, mais, dans plusieurs cas, nous enregistrons dans leur règlement des progrès bien plus lents que ne l'exige la situation.

Les résultats, dans plusieurs cas, sont au mieux mitigés.

Les crises politiques auxquelles nous faisons face et la nécessité de répondre aux besoins croissants en matière de maintien de la paix et dans les situations d'urgence humanitaire peuvent paraître insurmontables, mais il est essentiel que nous relevions ces défis. Plusieurs conclusions s'imposent. La prévention des conflits et les situations d'après conflit doivent être mieux gérées. Nos efforts conjugués dans la lutte contre les terroristes et la prolifération des armements, en particulier les armes de destruction massive, doivent s'intensifier. Nous devons tous œuvrer de concert pour le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit dans le monde. Nous devons déployer des efforts inlassables en vue de combattre le VIH/sida et autres maladies de première gravité, de lutter contre la pauvreté, de réduire le fossé grandissant entre riches et pauvres tant à l'intérieur du pays qu'entre les pays, de mettre un terme à la criminalité mondiale et de remédier à la dégradation de l'environnement.

De l'avis de l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies jouit d'une position exceptionnelle pour fournir un cadre de coopération internationale. Rien ne saurait remplacer l'ONU au sein de la communauté internationale. Mais, pour être efficace, l'Organisation doit s'adapter à la nouvelle donne. Cela exige avant tout une attitude ouverte et constructive de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



la part des États Membres et la volonté d'appuyer le changement. Mais il faut aussi que l'Organisation se concentre sur ses priorités, intensifie la coopération, la coordination et la cohérence au plan interne, améliore sa gestion des ressources humaines et renforce son processus budgétaire et son obligation rendre des comptes en la matière. L'Union européenne s'est prononcée sur ces questions durant le débat général en plénière, lundi.

L'Union européenne est fortement déterminée à appuyer ces efforts en vue de renforcer l'ONU. Elle est attachée à un multilatéralisme efficace qui doit être l'élément central de son action externe. Nous estimons qu'aucun des défis internationaux existants ne peut être relevé de manière isolée ou unilatérale. Nous pensons que notre sécurité et notre développement sont inextricablement liés à la sécurité et au développement des autres.

Notre objectif est le développement d'une communauté internationale plus forte, d'institutions internationales qui fonctionnent bien et d'un ordre international reposant sur des règles, dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Nous estimons que l'ONU est au cœur même d'un tel ordre international.

Il nous faut à cet égard intensifier nos efforts en vue de forger un consensus sur les changements à apporter à l'architecture institutionnelle, pour faire en sorte que nos objectifs dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement et de la bonne gouvernance puissent être remplis. Nous considérons que la création par le Secrétaire général du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement revêt la plus haute importance. Nous attendons avec intérêt l'examen du rapport du Groupe ainsi que des recommandations du Secrétaire général, à mener de façon constructive. Nous envisageons aussi avec intérêt le rapport du Projet Objectifs du Millénaire ainsi que le débat sur le suivi des rapports de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

L'Union européenne considère que la réunion de haut niveau qui se tiendra au début de l'Assemblée générale de 2005 est l'aboutissement logique de ce processus. Nous voyons dans cette réunion une occasion clef de convenir de principes fondamentaux, ou de les réaffirmer, et de nous entendre sur des

mesures urgentes à prendre pour honorer tous les engagements auxquels nous avons souscrit dans la Déclaration du Millénaire, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement. La réunion devrait encourager les progrès dans la mise en œuvre des issues des principaux sommets et conférences dans les domaines économique et social, y compris le suivi des sommets de Johannesburg et de Monterrey. L'Union européenne présentera un point de vue plus détaillé à ce sujet lors de notre débat, en novembre, sur le suivi du Sommet du Millénaire et sur le suivi de l'application des issues des grands sommets et conférences de l'ONU dans les domaines économique, social et connexes.

L'Union européenne se félicite de la tendance permanente à renforcer les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales dans la recherche commune de la paix, de la stabilité et du développement dans les différentes régions. Nous voulons notamment saluer et appuyer le rôle accru de l'Union africaine et de ses structures de paix et de sécurité pour ce qui est de stabiliser les crises régionales. L'Union européenne est consciente de sa responsabilité en tant qu'organisation régionale dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises et des opérations de maintien de la paix. La Déclaration commune relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne en matière de gestion de crises, de septembre 2003, a fourni un cadre permettant aux deux organisations de trouver des moyens pratiques d'élargir leur coopération. Un mécanisme consultatif conjoint consistant en un comité directeur ONU-Union européenne chargé des activités de gestion des crises veille à la mise en œuvre de cette Déclaration.

Enfin, le Secrétaire général mentionne dans son rapport le rôle crucial joué par l'ONU dans la création de la Cour pénale internationale et des modalités qui régissent le lancement de ses opérations. Sans l'ONU, la Cour pénale internationale n'aurait pas vu le jour. Les objectifs de l'ONU et de la Cour pénale internationale se renforcent mutuellement. Une coopération étroite entre l'ONU et la Cour pénale internationale devrait maintenant se poursuivre, sur la base de l'accord régissant les relations, entré en vigueur le 3 octobre 2004. Plus de la moitié des États Membres de l'ONU, soit 97, sont maintenant parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous encourageons un plus grand nombre de pays à faire de

même. La Cour pénale internationale est à présent opérationnelle, le procureur enquêtant sur deux situations. L'Union européenne rappelle son soutien persistant à la Cour pénale internationale et aux efforts déployés par la communauté internationale en vue de combattre l'impunité. Nous sommes fermement convaincus que le Statut de Rome fournit toutes les sauvegardes nécessaires pour éviter que la Cour soit utilisée à des fins politiques, et nous sommes déterminés à préserver l'intégrité du Statut.

Je voudrais pour terminer féliciter le Secrétaire général et son personnel de l'action qu'ils ont menée pendant l'année écoulée, souvent dans des conditions extrêmement difficiles, en agissant toujours dans le cadre des principes et des objectifs de la Charte. Je voudrais rappeler aux États Membres que nous devons prendre des décisions relatives à une refonte d'importance éventuellement majeure des politiques de sécurité de l'Organisation, tant au Siège que sur le terrain. L'Union européenne attend avec intérêt le rapport du Secrétariat sur la sécurité et appuiera toute amélioration appropriée qui sera apportée aux mesures de sécurité. Vous avez l'assurance que l'Union européenne est et sera toujours de votre côté.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Canada, qui parle également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

M. Laurin (Canada) : Je suis heureux de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Canada pour traiter du point 10 de l'ordre du jour, le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Qu'on me permette de saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de nos trois délégations, de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session et de vous assurer de notre coopération constructive et de notre appui dans l'année à venir. Nous félicitons également le Secrétaire général de son rapport exhaustif qui, à de si nombreux égards, fait ressortir la qualité de sa propre direction, qui met en lumière les réussites et les lacunes de l'Organisation au cours de l'année écoulée et qui souligne les difficultés qui nous attendent. Ce sont des difficultés qui, à notre avis, sont sans précédent, tant par leur portée que par la gravité qu'elles peuvent revêtir.

(l'orateur poursuit en anglais)

Pour ceux d'entre nous qui sont persuadés qu'un monde plus juste et plus sûr nécessite des institutions

multilatérales efficaces, nous vivons à une époque qui suscite de vives préoccupations, y compris celle, alors que nous prenons la parole aujourd'hui, de tragédies humaines qui continuent de se dérouler, tout particulièrement dans la région du Darfour, au Soudan. Nos populations s'interrogent de plus en plus sur la raison pour laquelle la volonté collective que concrétise cette Organisation est aussi réticente à réagir, et sur la raison pour laquelle nous permettons que la mantra de la souveraineté protège les auteurs des exactions plutôt que ceux qui en font l'objet, comme les femmes et les enfants, qui sont souvent les premières victimes, et les plus démunies.

Nous nous sommes déjà adressés conjointement à cette assemblée pour l'entretenir de la responsabilité des gouvernements de protéger leurs administrés et de l'obligation de la communauté internationale d'exercer provisoirement cette responsabilité lorsque cette obligation tout à fait fondamentale est négligée de façon flagrante.

Nous disposons de nombreux moyens de prévenir les crimes contre notre humanité commune, de les décourager, de les réprimer et d'obliger leurs auteurs à répondre de leurs actes. La Cour pénale internationale, par exemple, a un rôle essentiel à jouer pour faciliter l'application de la justice et la reddition des comptes, notamment grâce au principe de complémentarité, qui est un élément essentiel du statut de la Cour.

Nous vivons en des temps chargés de périls. Les conflits armés continuent d'emporter trop de vies innocentes au Moyen-Orient, en Afrique et ailleurs. La menace de la prolifération des armes de destruction massive plane sur nous. Les actes de terrorisme sont toujours aussi nombreux. L'ONU doit faire plus pour apporter une réponse efficace. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des efforts déployés pour renforcer le Comité contre le terrorisme.

Dans des pays qui ont connu leurs propres drames – la Sierra Leone, l'Afghanistan, le Libéria, le Timor oriental et d'autres –, l'ONU apporte une contribution essentielle au processus difficile, mais potentiellement fécond, de relance économique et de réconciliation. L'ONU peut et doit jouer un rôle semblable en Iraq pour s'acquitter de son mandat aux termes de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, surtout en aidant les Iraquiens à tenir des élections dans les délais prévus, soit le 31 janvier 2005 au plus tard.

Nous voulons aussi saisir l'occasion qui nous est offerte pour saluer une fois de plus les militaires, les policiers et le personnel civil des opérations de maintien de la paix, aussi bien ceux qui sont déployés dans le cadre des missions classiques des Casques bleus, en nombre plus élevé qu'ils ne l'ont été pendant bien des années, que ceux qui, dans leur uniforme national, ont servi dans des missions autorisées par le Conseil de sécurité. Nous honorons ceux d'entre eux qui ont consenti le sacrifice ultime pour la cause de la paix.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, cette Assemblée a adopté, pour la première fois l'an dernier, une résolution sur la prévention des conflits armés (57/337), fondée sur le rapport que le Secrétaire général avait consacré à la question (A/55/985 et Corr.1). Elle a aussi appuyé l'intégration de la prévention des conflits dans les divers fonds et programmes du système des Nations Unies. Nous félicitons le Secrétaire général de son rôle moteur pour faire avancer ce processus.

Nous n'en reconnaissons pas moins que les menaces sont multiformes et que, pour les pays enlisés dans la pauvreté, dont les populations doivent vivre, et parfois mourir, avec la pandémie du VIH/sida, qui atteint des dimensions pour nous inimaginables, ou qui ont connu des catastrophes naturelles cataclysmiques, la sécurité nationale a une connotation qui n'est pas moins grave, même si les menaces auxquelles ils font face sont de nature différente.

Nos trois gouvernements sont unis dans leur engagement à l'égard d'une notion très large de la sécurité, dans laquelle la sécurité de chaque être humain est ce qui compte le plus et doit être abordée sous un certain nombre d'aspects. À cet égard, nous trouvons dans le rapport l'espoir de progrès plus soutenus vers les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous exhortons tous les États membres à contribuer aux efforts décrits dans le rapport pour endiguer le flot des armes légères et de petit calibre. Nous appuyons fermement l'invitation lancée dans le rapport aux États qui n'ont pas ratifié la Convention d'Ottawa pour qu'ils le fassent promptement, de même que nous appuyons l'invitation faite à tous les États de participer à la première conférence d'examen de la Convention, qui aura lieu à Nairobi dans un mois. Et nous sommes parmi ceux qui partagent l'inquiétude exprimée dans le rapport au

sujet des éléments dysfonctionnels des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, y compris l'élection à la Commission des droits de l'homme de gouvernements qui sont eux-mêmes accusés de violations flagrantes de ces droits.

Le personnel civil de l'ONU et les collaborateurs de l'Organisation, qui doivent faire face à des risques accrus dans leur vie courante, oeuvrent au renforcement de notre sécurité à tous ces égards. Nous apprécions les mesures prises jusqu'à maintenant pour régler ce grave problème, surtout après ce qui est arrivé à Bagdad l'an dernier, où tant d'éléments parmi les plus précieux de l'Organisation ont perdu la vie. Au moment d'appliquer de nouvelles mesures de renforcement de la sécurité – mesures qui coûteront cher, nous le savons –, nous avons l'obligation envers ceux que nous avons perdus et ceux qui suivent leurs pas de faire le maximum pour les protéger, eux et leurs familles.

S'il est un thème commun à tout ceci, c'est celui des changements et des défis inédits. Il nous faut faire face à la réalité : dans le monde, aujourd'hui, beaucoup ont l'impression que l'ONU reste en deçà de son potentiel et de sa mission. Le rapport, et c'est tout à son honneur, ne recule pas devant cette réalité, tout en signalant que, sans l'engagement et le soutien des États Membres, ce potentiel ne pourra se réaliser.

Le processus de réforme administrative et budgétaire doit se poursuivre et même s'accélérer. L'ONU doit, comme jamais auparavant, tendre la main à la société civile, y compris le secteur privé, comme il est expliqué dans le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé « Libérer l'esprit d'entreprise : mettre le monde des affaires au service des pauvres » et dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile (A/58/817 et Corr.1).

Mais, dans l'immédiat, devant le carrefour dont le Secrétaire général a parlé il y a un an, le point le plus critique sera peut-être notre réaction au Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Ses recommandations et la réponse que le Secrétaire général y donnera promettent de revêtir une importance historique. Il devrait en aller de même de notre réaction collective. Si nous voulons que l'ONU conserve sa pertinence, nous devons être prêts à faire des compromis difficiles et à prendre des décisions audacieuses. À défaut, l'histoire reléguera

cette organisation dans ses marges. Nous ne saurions le tolérer.

M. Baali (Algérie) : Prenant la parole après le débat général de ces deux dernières semaines, notre réunion d'aujourd'hui consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1) nous offre une fois de plus l'opportunité de débattre de questions d'importance majeure qui préoccupent la communauté internationale et de réitérer notre engagement en faveur du rôle central et irremplaçable des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de paix et de développement tels que définis dans la Déclaration du Millénaire.

La lecture attentive du rapport du Secrétaire général et l'analyse lucide du bilan qu'il dresse des réalisations accomplies par l'Organisation durant l'année écoulée nous conduisent encore une fois à la conclusion suivante : la nécessité plus que jamais urgente d'une Organisation forte et efficace qui soit capable de mieux servir les intérêts des États et des peuples en cette nouvelle ère caractérisée par une mondialisation accrue, qui génère une globalisation du concept de sécurité.

Les problèmes mondiaux sont aujourd'hui d'une telle ampleur et complexité qu'ils ne peuvent être réglés autrement que par une action collective, fondée sur les valeurs de solidarité, d'universalisme et de multilatéralisme incarnées par l'ONU.

L'ONU rassemble presque tous les pays du monde et son action touche pratiquement à tous les aspects de l'activité humaine. Ces caractéristiques en font un forum unique et un lieu privilégié pour l'échange d'informations, la conduite des négociations, l'élaboration des normes et des politiques, l'expression des aspirations, l'orientation de la conduite des États et d'autres partenaires et la mise en oeuvre des plans d'action communs.

Les États Membres ne devraient pas se contenter seulement de réaffirmer la pertinence de l'ONU. Il est, en effet, important qu'ils veillent à ce que l'Organisation s'acquitte de ces tâches aussi efficacement que possible et à ce qu'elle joue son rôle de catalyseur du changement dans un monde qui évolue rapidement et qui fait face à des défis d'un type nouveau.

Dans ce contexte, l'Algérie a grand espoir que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les

menaces, les défis et le changement parviendra à formuler des recommandations novatrices et cohérentes, fondées sur une analyse rigoureuse des menaces globales qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et sur un examen approfondi des institutions et mécanismes existant au sein des Nations Unies. Il appartiendra alors aux États Membres de procéder à un examen serein et sans complaisance des questions liées à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, à la lumière des conclusions et recommandations que fera le Groupe de haut niveau, et d'oeuvrer, de manière constructive, pour donner corps aux réformes radicales dont notre Organisation a tant besoin.

En s'attelant à cette audacieuse entreprise, les États Membres devraient garder à l'esprit que la grande force de l'Organisation est sa légitimité, ancrée dans les principes fondamentaux du droit international acceptés par tous les États et exprimés par la communauté internationale dans son ensemble. C'est, en effet, dans sa légitimité que l'ONU puise l'autorité requise pour faire respecter ses décisions.

L'ONU est bien plus qu'un simple instrument car, en plus des multiples domaines d'activité dans lesquels elle est engagée, elle a pour ambition, comme le proclame la Charte, de transformer les relations entre les États, d'assurer la conduite des affaires mondiales et de répondre aux besoins et aux espoirs des peuples du monde. Cette tâche redoutable confiée par les pères fondateurs aux Nations Unies, il y a maintenant près de 60 ans, ne saurait être concrétisée que si, ensemble, nous faisons montre de lucidité et de réalisme et, en même temps, d'imagination et d'audace en aidant l'ONU à faire sa mue pour s'adapter aux réalités internationales du XXI^e siècle.

Ma délégation voudrait faire état très brièvement de quelques commentaires sur quelques aspects saillants du rapport du Secrétaire général, sachant que nous aurons l'occasion de traiter, dans les prochaines semaines, d'autres questions importantes au titre de points pertinents de l'ordre du jour.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, le rapport du Secrétaire général relève encore une fois la persistance de violents conflits dans le monde qui font des millions de victimes parmi les civils, affectent les pays voisins et mettent à mal la paix et la sécurité internationales.

L'Afrique, qui a beaucoup fait pour apporter des solutions aux crises qui la traversent, continue de se situer malheureusement au premier rang des continents en proie aux conflits, comme en témoigne l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ainsi, si nous nous réjouissons de l'évolution positive de la situation au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et aux Comores, d'autres conflits larvés ou ouverts requièrent notre attention.

Qu'il s'agisse de la prévention des conflits, du rétablissement, du maintien ou de la consolidation de la paix, de la lutte contre la pauvreté et les maladies ou de la promotion du développement, la coopération de l'ONU avec les organisations régionales est plus que jamais indispensable. De ce point de vue, la coopération de l'ONU avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines devrait se mettre au diapason des mutations que connaît l'Afrique.

Dans ce contexte, l'Algérie se félicite en particulier de la collaboration qu'apporte l'ONU à l'élaboration et à la mise en oeuvre du plan directeur pour la mise en place des structures du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont notamment une force africaine en attente et un comité d'état-major. L'Afrique dispose maintenant, à travers l'Union africaine, ses ensembles sous-régionaux et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, de cadres et de mécanismes mieux adaptés à la nature des problèmes qu'elle se doit de résoudre.

Pour ce qui est de la lutte contre la pandémie du sida, ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il souligne que « cette lutte exige des impulsions vigoureuses, des partenariats effectifs et des actions soutenues au niveau mondial » (A/59/1, par. 4). L'Algérie se félicite de l'initiative lancée par l'Organisation mondiale de la santé et le Programme ONUSIDA qui vise à procurer un traitement antirétroviral à trois millions de malades du sida d'ici à la fin de 2005. Il s'agit là d'une initiative qui permettrait d'assurer la survie de la moitié des six millions de personnes atteintes du sida que comptent les pays en développement, dont la plupart en Afrique.

L'ONU se doit de poursuivre son action dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, dont on sait maintenant la menace persistante qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous partageons le point de vue du Secrétaire général quant

à la nécessité de combattre le terrorisme dans le plein respect des libertés fondamentales et la dignité humaine, mais il convient, dans le même temps, de souligner qu'aux termes de sa résolution 58/174, l'Assemblée générale rappelle ce que le Secrétaire général a indiqué dans son rapport de l'année dernière sur l'application de la Déclaration du Millénaire que le « terrorisme est lui-même une violation des droits de l'homme et doit être combattu en tant que tel » (A/58/323, par. 28).

Le rapport du Secrétaire général souligne en outre la nécessité d'une coopération internationale accrue pour faire face à ce fléau dans le cadre des mécanismes existants.

Au titre des activités menées l'année dernière et tout récemment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Secrétaire général rappelle l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1535 (2004), portant sur la revitalisation du Comité contre le terrorisme en vue de renforcer son efficacité tout en mettant en exergue l'action entreprise par le Comité pour prévenir et réprimer le terrorisme.

Il a, aussi, souligné que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne a, en étroite collaboration avec le Comité contre le terrorisme, fourni une assistance technique à plus de 70 pays, aux fins de la ratification et de la mise en oeuvre des 12 conventions internationales contre le terrorisme et l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Il a fait état, enfin, de l'examen en 2004 du lien qui existe entre le terrorisme et la criminalité organisée par le Conseil des chefs des secrétariats du système des Nations Unies pour la coordination.

Ma délégation ne peut que se féliciter de toutes ces actions qui témoignent de la détermination de la communauté internationale à combattre ce fléau. Nous estimons, toutefois, que seule l'élaboration d'une convention globale contre le terrorisme mettrait un terme aux dangereux amalgames qui tendent à confondre la lutte légitime de libération des peuples avec ce phénomène redouté qu'est le terrorisme.

M. Sychov (Biélorus) (*parle en russe*): La République du Biélorus estime que l'année écoulée a été une période de travail difficile et intense pour notre Organisation, ses organismes et ses institutions. Le Secrétaire général n'a eu de cesse d'attirer notre attention sur le fait que l'ampleur des défis auxquels l'Organisation est confrontée continue de s'étendre et

que leur complexité et leur importance pour la communauté internationale augmentent.

Nous avons foi en la capacité de l'Organisation de renforcer considérablement son rôle phare de coordination pour mobiliser les efforts des États Membres et faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1535 (2004) qui pose les fondements de la création d'une Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, prévoyant notamment un bureau spécial pour l'assistance technique aux États. Nous espérons que ces réformes structurelles contribueront à renforcer la coordination opérationnelle entre le Comité contre le terrorisme et les gouvernements, permettant ainsi d'améliorer l'impact des travaux du Comité.

Les activités de l'Organisation ont marqué une avancée substantielle avec l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1540 (2004), qui propose une nouvelle approche de la question de la prolifération des armes de destruction massive en associant ce problème à la montée de la menace terroriste. Pour que cette résolution soit appliquée avec succès, il est important que les États soumettent des rapports nationaux complets. Pour sa part, le Gouvernement du Bélarus compte soumettre son rapport national dans les délais prévus.

Le Secrétaire général a aussi attiré notre attention sur la multiplication du nombre des conflits locaux et sur l'augmentation de la demande qui pèse sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU. La mise en place de nouvelles opérations et l'échelle de plus en plus grande de celles déjà déployées entraînent une surcharge de travail pour les éléments du Secrétariat concernés et imposent une lourde charge aux ressources financières de l'Organisation.

Il existe, à notre avis, deux façons dont nous devons remédier à cette situation. Premièrement, il faut renforcer la participation des associations et organisations régionales intéressées, qui peuvent effectivement organiser et mener à bien nos activités de maintien de la paix. Nous nous félicitons en particulier du souhait exprimé par l'Union africaine de jouer un rôle de plus en plus actif dans les opérations de maintien de la paix, spécialement en Afrique. Toutefois, l'ONU devrait coordonner et diriger les activités de maintien de la paix menées par des organisations régionales.

Deuxièmement, il est important d'organiser, avec l'aide des États les plus puissants sur le plan économique, une formation à grande échelle des casques bleus potentiels pour les organisations régionales intéressées. Dans ce contexte, il faut noter que pendant le débat général, un certain nombre d'initiatives radicales ont été avancées relatives à une approche rationnelle et pragmatique.

Mon pays dispose d'un potentiel militaire et civil considérable et souhaiterait élargir sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il prend des mesures pratiques en vue de poser la base juridique d'une telle participation et de la formation de personnel de maintien de la paix.

Le Gouvernement de la République du Bélarus est favorable au renforcement du rôle de l'ONU dans la reconstruction politique de l'Iraq et de l'Afghanistan, compte tenu de la préparation des élections parlementaires et présidentielles dans ces pays touchés par la guerre. L'ONU a beaucoup d'expérience s'agissant d'organiser des élections démocratiques dans des pays sortant d'un conflit, et elle peut apporter une contribution précieuse à la reconstruction d'après guerre de l'Iraq et de l'Afghanistan.

Nous notons avec regret que l'ONU n'a pas été en mesure d'avoir un effet sensible sur le processus de règlement du conflit israélo-palestinien et d'application de la Feuille de route. À cet égard, nous demandons au Secrétaire général d'intensifier ses activités de médiation en la matière afin de résoudre les questions qui font le plus problème entre les parties au conflit.

Nous nous félicitons des activités entreprises par l'Organisation pour protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et nous nous félicitons également des travaux de la Commission des droits de l'homme. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'être de l'avis du Secrétaire général concernant le fait que les débats de la Commission sont très fortement polarisés et que certaines situations comportant des violations graves des droits de l'homme ne sont pas examinées par elle. La République du Bélarus n'a cessé de réaffirmer sa position de principe sur cette question. Nous appuyons et partageons le souhait de la plupart des membres de la Commission, qui voudraient éviter une polarisation inutile de ses activités afin qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions d'organe principal de l'ONU chargé des droits de l'homme, capable de répondre rapidement, effectivement et avec

impartialité aux nouveaux défis que posent les violations massives des droits de l'homme. Ce n'est qu'en adoptant une approche constructive et en renonçant aux politiques de deux poids deux mesures que l'on pourra améliorer la situation des droits de l'homme.

Notre délégation salue les efforts que fait l'ONU pour promouvoir les Objectifs du Millénaire pour le développement et pour les intégrer dans les activités des principaux organes du système des Nations Unies. Nous espérons que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale prévue pour 2005 procédera à une analyse approfondie des cinq années de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et des résultats des grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexe.

En même temps, nous craignons que dans la quête des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'attention prioritaire ne soit allée aux objectifs sociaux et humanitaires, cela au détriment des questions économiques. Sans nier l'importance urgente de régler les problèmes sociaux et humanitaires, nous sommes convaincus que les gouvernements, les États Membres et les organisations internationales du système des Nations Unies doivent accélérer leurs efforts pour relever les défis économiques énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il est indispensable de créer des conditions favorables au développement durable pour éradiquer la faim et la pauvreté, garantir le respect des droits de l'homme, atténuer la menace du terrorisme, prévenir les conflits armés et éliminer les épidémies dangereuses.

Ces difficultés seront impossibles à surmonter sans une ONU revitalisée, solide dans ses institutions et opérationnelle dont les activités reposent sur les principes du multilatéralisme dans les relations internationales, sur l'état de droit dans les affaires internationales et sur un règlement juste et collectif des problèmes mondiaux. À cet égard, la délégation du Bélarus appelle les États Membres à adopter une approche équilibrée face au prochain rapport que va présenter le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé récemment par le Secrétaire général.

Nous sommes prêts à œuvrer en étroite collaboration avec d'autres délégations pour trouver

des approches communes aux grands problèmes relatifs à l'établissement d'un nouvel ordre international.

M. Aboul Atta (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation remercie d'emblée le Secrétaire général et le Secrétariat des efforts qu'ils ont déployés pour réaliser les objectifs de l'Organisation tels qu'ils sont définis dans la Charte et par les résolutions adoptées par les États Membres.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1) examine des questions d'une grande importance qui méritent notre attention. Nous souhaiterions faire des observations sur ces questions, mais les limites de temps nous obligent à nous concentrer sur quelques-unes d'entre elles seulement. L'Égypte fera connaître sa position sur l'ensemble des questions examinées dans le rapport au cours du débat sur chaque point de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session en séances plénières et dans les grandes commissions. Aujourd'hui, j'évoquerai les questions suivantes.

Premièrement, même un survol rapide de la situation dans le territoire palestinien occupé et le débat du rapport sur cette question font ressortir une seule et unique vérité. En dépit des efforts incessants de la communauté internationale et des parties de la région, l'Égypte en particulier, la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé s'est aggravée, et les résolutions adoptées ne sont pas mises en œuvre. Il y a parfois des lueurs d'espoir que les accords conclus et les initiatives adoptées seront appliqués, mais la réalité sur le terrain détruit cet espoir, car la puissance occupante n'est pas attachée aux principes du droit international. Elle n'a pas tenu compte de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice et a fait fi de la quatrième Convention de Genève et des dispositions du droit international humanitaire.

Deuxièmement, nous notons que l'Organisation a intensifié ses activités de consolidation de la paix, ce qui lui a valu des problèmes administratifs. Il faut mettre au point une capacité d'intervention rapide pour faire face aux crises aussitôt qu'elles éclatent. Nous avons besoin d'une stratégie intégrée, qui inclue tous les éléments connexes et des calendriers précis, pour les différentes phases du maintien et de la consolidation de la paix et du renforcement des capacités dans les pays en conflit. Ceci permettrait aux États Membres de prévoir les ressources humaines et matérielles nécessaires à de telles opérations.

Cette question est très importante, car elle est en relation directe avec la sécurité du personnel des Nations Unies. Et ceci est important pour nous, car le personnel des Nations Unies est un trésor cher à tous. Nous ne pourrions pas, à notre avis, assurer la sécurité si nous dépensions d'énormes sommes d'argent sans avoir un plan précis reposant sur une culture solide de la sécurité, avec une approche administrative comprenant une chaîne hiérarchique clairement établie, des responsabilités spécifiques, une expertise et des compétences qui garantissent des prestations de haut niveau dans ce domaine très important. C'est pourquoi nous devons procéder à un examen global des capacités et de l'expertise de l'Organisation dans ce domaine, sur la base des conclusions des nombreux comités qui ont été mis en place, des études d'experts et des examens conduits. Cette approche a été approuvée par l'Assemblée générale à sa session précédente et constitue une contribution importante dont il faut tenir compte.

Troisièmement, le terrorisme constitue toujours une menace à la paix et la sécurité internationales et cela requiert une action plus efficace de la part de la communauté internationale. Nous aimerions à cet égard souligner le rôle important joué par tous les organes internationaux multilatéraux – notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale – sur la base du principe de la complémentarité et non pas de la concurrence, et dans le cadre des responsabilités qui leur sont confiées en vertu de la Charte.

Quatrièmement, nous saluons les efforts déployés par le Conseiller spécial sur l'Afrique et par son Bureau, qui ont présenté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et mobilisé l'appui et les efforts de la communauté internationale en vue de réaliser ses objectifs. Nous aimerions souligner combien il importe de doter ce Bureau des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

Nous avons constaté que, malgré les efforts consentis par l'ONU, les mesures concrètes pour l'application de programmes et de projets spécifiques mis sur pied dans le cadre du NEPAD n'ont pas reçu, de la part des États donateurs, la priorité nécessaire dans le cadre des politiques de développement concernant l'Afrique.

Nous attendons avec intérêt que se renforce l'interaction entre l'ONU, telle que concrétisée par le

Bureau du Conseiller spécial, et les nombreuses initiatives individuelles, ou encore dues à de nombreux autres organes, en vue de donner naissance à de réels projets et programmes efficaces dans les domaines social, de l'environnement et du développement économique, de la paix et de la sécurité.

Nous devons donc essayer d'éviter d'avoir deux poids, deux mesures et de détourner l'attention de la communauté internationale si nous voulons que l'Afrique parvienne au développement tel que prévu par l'Initiative du NEPAD.

En cinquième et dernier lieu, nous voudrions faire les remarques préliminaires suivantes concernant le renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Premièrement, le budget-programme de l'Organisation doit refléter les priorités au plan à moyen terme, puisqu'elles sont plus globales. Nous devons fournir les moyens de financement nécessaires à toutes les activités approuvées par les États Membres.

Deuxièmement, la mise au point des activités de l'Organisation est une question qui doit être laissée à l'appréciation des dirigeants des États Membres, sur la base d'un consensus. Les responsabilités des parties en jeu doivent être clairement définies à cet égard.

Troisièmement, les concepts de transparence, d'exercice effectif des responsabilités et d'évaluation doivent être appuyés à tous les niveaux de l'Organisation, afin de garantir l'efficacité que tous les Membres de l'ONU attendent de leur Organisation.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a décrit l'année qui vient de s'écouler comme une année fertile en événements pour l'Organisation des Nations Unies. Notre délégation convient que l'ONU a connu de grandes difficultés et nous voudrions à cette occasion féliciter le Secrétaire général d'avoir dirigé et guidé l'Organisation dans l'accomplissement de ses divers mandats. Certes, les résultats ont été mitigés, mais le tableau d'ensemble est celui d'une organisation qui est restée engagée et active lorsque des besoins se sont fait sentir.

Les conditions actuelles n'ont pas été favorables au maintien de la paix et de la sécurité. Le cycle de la guerre et de la violence ne connaît hélas pas de répit et nuit aux perspectives de stabilité et de paix, alors que les théories préconisant la puissance militaire et

l'usage de la force et la montée du terrorisme ont abouti à saper la sécurité internationale.

Les conflits au Moyen-Orient et en Afrique ont occupé le devant de la scène. En Iraq, le rôle de l'Organisation des Nations Unies a été limité, malgré l'adoption de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a été prudent, à juste titre, car en raison de la situation qui prévaut en matière de sécurité, il est trop risqué d'entreprendre un programme plus ambitieux impliquant l'Organisation. Il incombe principalement aux forces de la coalition de reconstruire l'Iraq. Entre-temps, il faudra s'efforcer de créer un cadre politique qui garantisse la stabilité et la sécurité. Tant que cela n'aura pas été accompli, on voit mal comment le rôle de l'Organisation pourra être élargi.

Au Moyen-Orient, la situation a continué de se dégrader tout au long de l'année écoulée et les événements ont confirmé qu'il faut une démarche plus équilibrée afin de progresser vers un règlement reposant sur la justice et la légalité. À en juger par les événements de l'an dernier, le Quatuor n'a ni joué ce rôle, ni exercé l'influence nécessaire.

En Afrique, il y a eu quelques développements positifs l'an dernier, mais les événements récents au Darfour, au Soudan, ont provoqué une nouvelle crise. Nous félicitons le Secrétaire général de ses efforts et nous nous réjouissons de la collaboration qui s'est instaurée avec l'Union africaine à la recherche d'une solution.

Dans d'autres zones de tension et de conflit, l'Organisation s'est clairement montrée active et nous félicitons le Secrétaire général de sa diplomatie discrète, qui a permis d'éviter les hostilités, de promouvoir la réconciliation et d'encourager le règlement pacifique des différends.

L'action des casques bleus des Nations Unies affectés au maintien et à la consolidation de la paix a continué d'augmenter et compte aujourd'hui 16 missions sur le terrain, sans compter celles déployées en Haïti, au Libéria, en Côte d'Ivoire et au Burundi. Manifestement, le nombre et l'ampleur croissants des opérations remettent en cause la capacité de l'Organisation de leur fournir un soutien durable.

Ce qui est important, c'est de veiller à avoir une stratégie de retrait qui puisse être mise en œuvre sans risquer de replonger un pays dans le conflit. Le

redressement national et l'assistance au renforcement des fondements sociaux et économiques de sociétés déchirées par la guerre sont toujours nécessaires si l'on veut garantir la durabilité de la paix et de la stabilité.

Nous restons pleins d'espoir quant à la situation en Haïti, mais les inquiétudes se sont avivées en raison de l'insécurité, des incertitudes politiques et des difficultés dues à la catastrophe causée par l'ouragan.

Nous pensons qu'il faut de toute urgence mobiliser des ressources à partir des contributions annoncées d'un montant de 1,3 milliard de dollars, pour couvrir les besoins politiques, sociaux et économiques. En ce qui concerne la situation politique, nous ne partageons pas tout à fait l'évaluation du Secrétaire général au paragraphe 58 de son rapport, mais nous sommes d'accord avec lui lorsqu'il insiste sur la nécessité pour l'ONU de rester engagée pour le long terme, tant politiquement que financièrement.

Dans le domaine du désarmement, il est manifestement nécessaire de revitaliser les travaux de la Conférence sur le désarmement, qui sont dans l'impasse en raison d'un manque d'engagement politique. L'augmentation des dépenses militaires et la promotion du militarisme ont affaibli la volonté politique de progresser. C'est là un facteur qui a contribué à la prolifération, car un régime de non-prolifération ne peut réussir que si les obligations mutuelles et réciproques sont honorées et si le principe de non-discrimination est respecté.

Les risques de prolifération augmentent avec la montée récente du terrorisme. Nous avons tous le devoir de relever ce défi, mais l'accent a été trop mis sur les opérations militaires. À notre avis, une campagne réussie exige que l'on s'efforce davantage d'éliminer les causes profondes du terrorisme. L'injustice, le dénuement ou l'oppression, qui sont propices à l'apparition d'idées et d'activités extrémistes, requièrent toute notre attention.

Dans sa déclaration du 28 septembre, le Secrétaire général a souligné à juste titre l'importance de la primauté du droit, qui est de plus en plus menacée dans le monde. Au niveau national, c'est un aspect important pour la stabilité et la survie des États, et il en va de même au niveau de l'ordre mondial. L'Organisation a constitué un important corps de normes et de lois, et il est du devoir de tous les États de respecter la légalité dans les relations internationales. Ce principe s'applique à tous les États.

L'Organisation des Nations Unies ne doit jamais accepter qu'il y ait deux poids et deux mesures, ni tolérer des pratiques sélectives ou discriminatoires, car celles-ci vont à l'encontre des principes de justice et d'égalité des droits, qui représentent une base importante de coopération et de stabilité dans le système international.

Dans le domaine des engagements humanitaires, le travail et les réalisations de l'ONU pendant l'année écoulée ont été solides et dignes d'éloges. Le rapport montre amplement toute l'importance des résultats obtenus en matière d'aide aux réfugiés et de secours d'urgence dans les situations de crise humanitaire.

Bien sûr, il n'a pas été possible de répondre à tous les besoins car, comme nous le dit le Secrétaire général, l'Organisation fonctionne dans un contexte de sous-financement, qui a persisté tout au long de l'année. Nous sommes déçus d'apprendre qu'aussi bien en chiffres absolus que proportionnellement aux revenus des pays, les versements ont été moins importants que pour la période correspondante de 2003. Nous appuyons les initiatives du Secrétaire général visant à rechercher et assurer davantage de ressources, afin que l'on puisse réduire la détresse et les souffrances, notamment parmi les groupes vulnérables.

L'activité de l'ONU visant à promouvoir la coopération au développement revêt une importance particulière pour les pays en développement. Les activités opérationnelles des différentes institutions représente une source importante d'aide au développement et nous demandons que toutes les ressources disponibles soient affectées à la mise en œuvre de projets et programmes concrets. Il faut éviter de trop chercher à concevoir des cadres et des systèmes intégrés, qui ne font qu'alourdir la composante bureaucratique et réduisent d'autant les ressources disponibles pour la prestation des programmes.

À la lecture du rapport, nous estimons qu'il faut donner un nouvel élan aux efforts de développement durable et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Malheureusement, certains signes indiquent que ces priorités risquent de plus en plus d'être éclipsées par les préoccupations liées au terrorisme et à la sécurité.

Nous espérons notamment que l'ONU prêtera une attention spéciale aux besoins particuliers des défavorisés, aux pays les moins avancés, aux pays sans

littoral et aux petits États insulaires en développement. Dans le cas de ces derniers, l'examen du Programme d'action de la Barbade, qui a été reporté à l'an prochain, doit bénéficier du plein appui du Secrétariat afin d'assurer que la Conférence et ses résultats seront couronnés de succès.

D'une façon générale, la Jamaïque estime que dans le domaine de la coopération économique internationale, l'Organisation doit faire plus pour coordonner les politiques internationales. Cela exige un renforcement des institutions. Il faut une instance démocratique pour coordonner les politiques internationales relatives aux finances, au commerce et à la technologie. Elle doit être capable de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger les déséquilibres mondiaux et réagir aux crises. Nous devons voir la mise en place d'une telle instance comme l'un des résultats importants à attendre du Sommet qui se tiendra au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale.

L'ordre juridique international a continué d'évoluer dans la bonne direction avec l'établissement de nouveaux régimes juridiques, mais les problèmes rencontrés sur la voie d'une adhésion universelle ont quelque peu terni son succès. Les instruments de coopération internationale jouent un rôle important dans le renforcement du multilatéralisme et tous devraient y accéder.

Dans le cas de la Cour pénale internationale et des tribunaux internationaux, il est important pour l'intégrité du système que les poursuites pour crimes de guerre ne soient pas perçues comme étant dirigées exclusivement vers des responsables issus de pays en développement. Pour être crédible, le système doit s'appliquer à tous, et si des exceptions sont tolérées le système s'en trouvera affaibli. Ce principe s'applique encore plus largement au sommaire de la protection des droits de l'homme, et il serait regrettable pour le système des Nations Unies que les mêmes normes ne soient pas appliquées à tous.

Malheureusement, certains cas ont suscité des accusations de traitement sélectif et de l'existence de deux poids et deux mesures. De telles accusations portent préjudice à l'image de l'ONU. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission des droits de l'homme doivent se montrer vigilants s'agissant de maintenir des normes uniformes et des exigences identiques pour

tous, en évitant le genre de politisation qui affaiblit l'influence de l'ONU dans la promotion des droits de l'homme.

En ce qui concerne la gestion du Secrétariat, nous félicitons le Secrétaire général des réformes qu'il a menées à bien depuis 1997. Celles-ci ont progressé de façon relativement satisfaisante, avec l'adoption de pratiques de gestion visant à rendre le système plus efficace.

Le cycle budgétaire biennal est maintenant en place et nous attendons avec intérêt de recevoir le premier projet de cadre stratégique pour l'exercice 2006-2007, qui est doit être soumis dans le courant de la présente session.

Nous croyons savoir que le Secrétaire général vise un programme de réformes de plus vaste portée encore, sur la base des recommandations du Groupe de personnalités éminentes, qui doivent être remises au Secrétaire général cette année. Nous espérons que ce rapport fournira une base solide pour la réforme et la revitalisation de l'ONU, afin de lui permettre de relever les défis du XXI^e siècle.

La Jamaïque se tient prête à examiner le rapport et ses recommandations, et nous apporterons notre contribution le moment venu.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation du Pakistan remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation. Le Secrétaire général a qualifié à juste titre l'année écoulée de singulièrement fertile en événements pour l'Organisation des Nations Unies. Le Pakistan est resté un partenaire actif de l'ONU dans ses efforts pour édifier un avenir meilleur.

Au cours des 12 derniers mois, la paix et la sécurité internationales ont continué à subir des menaces à la fois anciennes et nouvelles, qu'il s'agisse de conflits internes, de différends régionaux, d'occupation par des puissances étrangères ou de terrorisme. Le désarmement est resté au point mort et les démarches en vue de la non-prolifération ont continué d'être marquées par des approches discriminatoires.

Nous avons assisté à l'apparition de nouvelles urgences humanitaires et la pauvreté, la faim et les maladies infectieuses ont coûté la vie à des millions de personnes. Les déséquilibres en matière de pouvoir,

l'inégalité dans la distribution des richesses et les disparités socioéconomiques se sont tous aggravés.

Le Pakistan partage pleinement le point de vue selon lequel le multilatéralisme, ainsi que les valeurs fondées sur l'interdépendance et le partage des responsabilités, sont des instruments essentiels pour parvenir à des solutions collectives de nos problèmes communs. Le Pakistan se félicite des efforts déployés par l'ONU et le Secrétaire général en faveur de la paix et de la sécurité internationales, par le biais des activités d'établissement, de maintien et de consolidation de la paix.

La présence de l'ONU produit des résultats, notamment en Afrique, comme en témoigne la stabilisation de la situation dans différents pays. Les difficultés subsistent bien entendu, et appellent un engagement constructif plutôt que des stratégies de coercition. Les dirigeants africains et les institutions impliquées dans la recherche de solutions aux problèmes africains aident beaucoup le processus.

Nous avons été les témoins l'année dernière d'une envolée sans précédent de la demande en matière d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que plus grand contributeur aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan est fier de la contribution qu'il apporte au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général quand il déclare au sujet des opérations de maintien de la paix :

« Celles qui sont en cours aboutiront uniquement si les États Membres continuent de leur apporter leur engagement et leur appui politique, ainsi que les ressources voulues. » (A/59/I, par. 8)

Le Pakistan est persuadé qu'une paix durable ne peut être garantie à long terme qu'en adoptant une stratégie globale de prévention des conflits, en traitant les causes profondes du conflit, en renforçant les capacités à long terme de règlement pacifique des différends, en reconnaissant le lien indissoluble entre la paix et le développement.

Le terrorisme est le phénomène le plus odieux de notre époque. Le Secrétaire général souligne à juste titre la nécessité d'une très large coopération internationale pour contrer cette menace. Le Pakistan est resté à l'avant-garde des efforts mondiaux pour lutter contre ce fléau. Nous devons cependant souligner qu'au-delà de l'action déterminée contre les terroristes,

il est essentiel d'avoir une stratégie vaste, claire et à long terme, pour s'attaquer aux causes mêmes du problème afin de garantir le succès final. Nous devons travailler à élaborer par consensus une définition juridique du terrorisme. Cette stratégie doit aussi inclure la réduction de la pauvreté et traiter de l'injustice politique et économique.

Le Pakistan estime que ce serait une grave erreur historique que de choisir des stratégies d'intervention et de préemption pour contrer le terrorisme, prévenir la prolifération des armes de destruction massive (ADM) ou imposer l'ordre dans des États en implosion. De telles stratégies peuvent être coûteuses et produire des effets contraires à ceux recherchés. Nous ne devons pas nous éloigner des restrictions inscrites dans la Charte. L'intervention extérieure et la coercition ont plus de chance d'exacerber que d'apaiser la menace la prolifération des ADM. La course aux armements de destruction massive, à laquelle se livrent certains États, est souvent nourrie par la peur d'une intervention et d'une agression extérieures. Nous pouvons, et nous devons, négocier dans des instances ouvertes des accords équitables et pratiques pour renforcer le contrôle matériel et le contrôle des exportations de matières et technologies à risque. Les motivations de la prolifération des armements peuvent être écartées par la solution des conflits et les garanties de sécurité. Les États disposant d'armes nucléaires – huit, et non plus cinq – doivent travailler ensemble pour élaborer un programme réaliste en vue de parvenir au désarmement nucléaire et de prévenir la prolifération nucléaire.

À la cinquième séance du débat général, le 22 septembre dernier, le Président du Pakistan Pervez Musharraf a souligné que le temps était venu de fermer les fronts et de mettre fin aux conflits par la réconciliation, la réforme, l'harmonie et la paix. Le front que nous devons fermer en priorité est le conflit entre les Palestiniens et Israël, au Moyen-Orient. Il est tout aussi important d'apaiser l'affrontement en Iraq. Et nous devons tous soutenir les efforts de l'Afghanistan vers la paix, la démocratie et la stabilité.

En Asie du Sud, le Secrétaire général a pris note des grands progrès faits par l'Inde et le Pakistan dans leurs efforts pour améliorer leurs relations et résoudre les questions en suspens. Le Président Musharraf et le Premier Ministre de l'Inde, Manmohan Singh, se sont rencontrés pour la première fois à New York le 24 septembre. Dans une déclaration commune, les deux dirigeants ont réaffirmé leur engagement de poursuivre

le dialogue bilatéral en vue d'un retour à la normale et d'une coopération entre l'Inde et le Pakistan. Au sujet du Jammu-et-Cachemire, ils se sont mis d'accord pour dire que les possibilités de régler la question pacifiquement et de façon négociée devaient être résolument explorées dans un esprit sincère, et avec le souci d'aboutir.

Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement s'est vu confier la tâche de faire « des recommandations novatrices et applicables » (ibid., par. 1). Le Pakistan pense que le multilatéralisme basé sur la coopération, la démocratie et les principes de la Charte et appliqué par le biais des Nations Unies, offre le meilleur modèle pour un ordre mondial futur. Le multilatéralisme basé sur la coopération doit rechercher des solutions équitables, durables et pacifiques aux conflits et aux différends. Il doit attaquer les conflits et le chaos à la racine, plutôt que de se concentrer leurs symptômes et leurs conséquences.

Les innombrables dangers qui menacent aujourd'hui la paix et la sécurité, et les difficultés de leur faire face efficacement, ne viennent pas des faiblesses institutionnelles des Nations Unies ou du manque de pertinence des principes de la Charte des Nations Unies. Ils sont les conséquences du manque de respect pour les principes de la Charte. Ce serait donc une tragédie si les Nations Unies, dont la vocation est la promotion de la paix et la résolution des conflits, devaient elles-mêmes succomber à la logique du pouvoir plutôt que maintenir le pouvoir des principes de notre Charte.

Le Conseil de sécurité agit au nom de tous les Membres de l'ONU. Il doit rendre des comptes à l'Assemblée générale. Ses travaux doivent être plus transparents et ses prises de décision plus démocratiques. Il devrait être élargi afin de refléter plus largement l'ensemble des Membres, et non pour arranger quelques États ambitieux. La grande majorité des États Membres sont d'accord pour dire que le fait d'inclure davantage de membres permanents au Conseil de sécurité en vertu de leurs taille, pouvoir et richesse compliquerait davantage les prises de décision et provoquerait des tensions dans de nombreuses régions du monde et, effectivement, au sein même de l'ONU. Nous sommes cependant prêts à considérer de nouvelles idées qui dégageraient un consensus sur l'adjonction de membres élus au Conseil de sécurité

– élus et responsables devant l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée générale, organe suprême des Nations Unies, doit réaffirmer l'ample autorité dont l'a investie la Charte. Le Conseil économique et social doit jouer le rôle politique central qui lui a été confié, mais qu'il a progressivement cédé à d'autres organisations internationales. Les trois organes principaux des Nations Unies doivent travailler de concert, en particulier s'agissant de traiter le nombre grandissant de crises complexes auxquelles la communauté internationale est confrontée. Le Pakistan a proposé la composition de comités ad hoc, proposition qui mérite d'être sérieusement considérée.

Le Pakistan a soutenu de manière constante les efforts du Secrétaire général pour simplifier la structure du Secrétariat, en renforcer la base de ressources humaines et adopter une approche fondée sur les résultats. Dans ce contexte, deux considérations primordiales se dégagent clairement. Premièrement, les Nations Unies doivent recevoir des ressources financières adéquates pour accomplir les tâches qui leur ont à présent été confiées et dont le nombre très élevé va toujours croissant. Deuxièmement, les priorités de l'Organisation sur lesquelles les gouvernements se sont mis d'accord doivent déterminer le montant des ressources, et non pas le contraire.

Il se dégage actuellement un consensus international au sujet du lien indissoluble qui unit la paix au développement. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général sur les chances médiocres que nous avons d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce qui menacera et le développement et la paix. Nous sommes préoccupés de ce que, malgré un accord sur une vaste stratégie de développement mondial, les niveaux de pauvreté et les différences grandissantes en matière de richesse et de perspectives ouvertes se sont accentués à l'intérieur des nations et entre les nations. Nous courons un risque réel de ne pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Pakistan aimerait proposer qu'à l'approche de l'examen quinquennal de haut niveau de la Déclaration du Millénaire, en 2005, nous mettions sur pied un plan concret pour un partenariat en faveur du développement qui repose sur quatre points : premièrement, une bonne gouvernance nationale;

deuxièmement, un financement adéquat pour le développement; troisièmement, un système international d'échanges équitable; et, quatrièmement, un accès libre aux techniques nécessaires pour le développement. La réunion de 2005 doit être centrée sur le développement. Nous devrions commencer à préparer cet événement à la cinquante-neuvième session en vue de parvenir à un résultat négocié qui jouisse de l'appui de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce consensus doit également porter sur les besoins des groupes vulnérables des pays qui sont toujours marginalisés dans l'économie mondiale – tels que l'Afrique subsaharienne, les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement.

M. Al-Jomae (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer au Secrétaire général ma gratitude pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1) et pour le féliciter de l'énorme entreprise que représente la rédaction de ce rapport.

Le rapport présente en détail les faits nouveaux dont la communauté internationale a eu connaissance l'an dernier. Le rapport est également réaliste quand, dans ses premières pages, il souligne que l'année 2004 a été singulièrement fertile en événements. Des observateurs de la situation internationale estiment que la véritable raison pour cela est que de nombreux États Membres ont abandonné leur engagement envers les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et n'ont pas respecté les résolutions internationales contraignantes. Des faits récents dans de nombreuses régions du monde ont illustré qu'il n'y a pas de place pour une action unilatérale hors du cadre de la légalité internationale pour faire face aux problèmes actuels, comme le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Le terrorisme constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le sentiment de sécurité à travers le monde décline à cause de ce phénomène. Nous voudrions souligner que le Royaume d'Arabie saoudite condamne le terrorisme sous toutes ses formes. Mon pays l'a démontré en coopérant pleinement et en prenant part aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Il a également adhéré aux conventions internationales pertinentes. À cet égard, nous souhaiterions bien marquer que tout effort international visant à lutter contre le terrorisme ne sera

pas en mesure d'éliminer entièrement ce phénomène s'il ne s'attache pas à résoudre les causes profondes de son apparition et de sa diffusion.

Parce que mon pays, le Royaume d'Arabie saoudite, est convaincu que le terrorisme est un phénomène international très grave qui doit être affronté en coopération avec tous les pays et tous les gouvernements, mon pays annonce depuis cette tribune qu'il a l'intention d'accueillir une conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme qui se tiendra dans la ville de Riyad le 5 février 2005. Le but de la conférence sera d'échanger des informations et des savoir-faire et de tirer pleinement profit des moyens scientifiques et pratiques disponibles pour lutter contre le terrorisme et ses rapports avec le blanchiment d'argent et le trafic de stupéfiants et d'armements.

Le rapport du Secrétaire général mentionne les efforts sincères de l'Organisation pour parvenir au désarmement et pour mettre fin aux conséquences funestes de la prolifération des armements. Il est clair que la communauté internationale ne s'est montrée que faiblement attachée aux conventions sur le désarmement. Tout le monde sait que nous, au Moyen-Orient, nous vivons dans une région touchée par les crises et les conflits, une région dans laquelle Israël persiste à ne pas adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou à soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties international. Nous devons par conséquent saisir cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale afin de souligner l'importance de prendre les mesures nécessaires pour garantir que le Moyen-Orient devienne une zone exempte de toutes armes de destruction massive. Cela conduirait à la sécurité et à la stabilité tant dans la région que dans le monde.

La Déclaration du Millénaire à laquelle ont souscrit les chefs d'État ou de gouvernement contenait les Objectifs du Millénaire nés de la conviction que l'Organisation des Nations Unies est le meilleur mécanisme collectif pour faire face aux défis et aux questions pressantes auxquels est confrontée la communauté internationale. Il s'agit notamment, entre autres choses, de mettre fin à la pauvreté, à la faim et aux conflits armés; de faire place au désarmement; et de combattre les pandémies graves, y compris le sida, la tuberculose et le paludisme, parmi d'autres. L'Organisation des Nations Unies a pris l'initiative

d'organiser des conférences internationales pour traiter de ces questions et pour fournir des solutions adéquates. Cependant, il est manifeste que les efforts de l'Organisation des Nations Unies à cet égard seront inappropriés sans une détermination internationale collective et claire de faire face à ces défis. Les progrès réalisés vers la réalisations de ces objectifs ont donc été jusqu'à ce jour insatisfaisants.

M. Musambachime (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je souhaite vous présenter, Monsieur, nos félicitations pour votre accession à la haute fonction de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Ma délégation a le privilège d'être l'une des 21 Présidents par intérim de la session. Nous vous assurons de notre pleine coopération dans l'exercice de vos fonctions. Je souhaite également féliciter votre prédécesseur, M. Julian Hunte de Sainte-Lucie, pour la capacité dont il a fait preuve en présidant les travaux de la cinquante-huitième session. Je souhaiterais également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général Kofi Annan, un fils distingué de l'Afrique, pour la compétence avec laquelle il dirige les travaux de l'Organisation des Nations Unies depuis son accession à sa haute fonction. Ses talents diplomatiques ont permis de faire face avec efficacité aux menaces mondiales à la paix et à la sécurité internationales.

La Zambie accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/59/1. Notre Organisation a entrepris différents efforts pour promouvoir la paix et la sécurité dans de nombreux pays et régions. La prévention des conflits, le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix et le maintien de la paix sont des instruments qui ont été utilisés dans notre quête du désarmement et pour établir la paix et la sécurité dans les États Membres.

À travers ces efforts, notre Organisation a défendu aux terroristes l'accès aux armes de destruction massive et a aidé à réduire la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui déstabilise les États. À cet égard, la Zambie attend avec intérêt les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui a été institué par le Secrétaire général en novembre 2003. La création du Groupe était opportune alors que les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont en augmentation. Nous réaffirmons que nous

sommes prêts à coopérer avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer les activités de lutte contre le terrorisme international.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport, le sort des peuples de l'Afrique, où se poursuivent de nombreux conflits, est une cause majeure de préoccupation pour notre Organisation.

La Zambie attend avec intérêt la réunion plénière de haut niveau qui sera convoquée au siège en 2005 pour examiner la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes également fermement convaincus que tous les États Membres ont la responsabilité collective de mettre en oeuvre les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire. De même, la Zambie espère que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, que l'Afrique met actuellement en oeuvre, permettra de compléter et de renforcer les efforts en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Zambie appuie la réforme en cours du système des Nations Unies. Elle partage les préoccupations d'autres pays face au fait que cet important processus n'est pas encore achevé. La Zambie est fermement convaincue que la réforme doit se pencher sur les préoccupations des pays en développement. À cet égard, nous attendons avec intérêt de lire les rapports d'étape sur la réforme.

La Zambie apprécie les initiatives récentes du Président de la cinquante-huitième session sur la revitalisation, la réforme et le renforcement des méthodes de travail de l'Assemblée générale, principal organe délibérant des Nations Unies. Ma délégation est prête à poursuivre sa participation active au processus de réforme au cours de cette session.

Concernant la réforme du Conseil de sécurité, la Zambie reste préoccupée par le manque de progrès enregistrés en la matière. Le Président Mwanawasa a d'ailleurs abordé cette question dans son allocution à l'Assemblée générale il y a quelques semaines. Nous formons le voeu que des progrès pourront être enregistrés à cet égard.

La Zambie croit au multilatéralisme, qui reste un instrument indispensable de consensus mondial sur les questions importantes, vitales. En tant que communauté mondiale, nous devons faire face à des défis à la fois transnationaux et imbriqués. Il est

essentiel que nous tirions parti de l'immense potentiel qu'offre le multilatéralisme en matière de règlement des problèmes. Comme l'a déclaré le Président Mwanawasa il y a quelques semaines, l'unilatéralisme ne devrait avoir aucune place dans notre société mondialisée.

La prolifération des armes légères est une préoccupation essentielle de la plupart de nos pays. La Zambie met en oeuvre le Programme d'action de la Communauté de développement de l'Afrique australe, relatif à la prévention, à la répression, et au contrôle du trafic d'armes légères. L'Organisation de coopération des commissaires de police d'Afrique australe, qui a été mise en place en 1995, a représenté le principal instrument de lutte de notre région contre le fléau des armes légères. Toutefois mon gouvernement est particulièrement préoccupé par la poursuite du commerce illicite associé à ces armes, qui échouent souvent entre les mains d'acteurs non étatiques.

Pour terminer, mon gouvernement réaffirme son engagement en faveur du multilatéralisme comme solution aux défis auxquels notre monde est confronté. À cet égard, ma délégation réitère son engagement de travailler avec le Secrétaire général pour la mise en oeuvre des recommandations contenues dans son rapport.

M^{me} Ramiro-Lopez (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général (A/59/1), et son message principal, à savoir que l'ONU a fait de son mieux pendant la période à l'examen pour respecter le mandat que lui a conféré la Charte, en dépit de ressources limitées et de problèmes naissants imprévus jusqu'alors.

Ma délégation souscrit à la conclusion du Secrétaire général, à savoir que les États Membres qui composent l'ONU doivent poursuivre avec acharnement leur lutte de tous les instants pour un monde de plus grande justice. De fait, la paix est au centre de la vision d'un monde juste composé inéluctablement de nations de plus en plus interdépendantes partageant leurs responsabilités dans la réalisation de cette vision. Toutefois, elle ne s'instaure durablement que si l'état de droit et le principe du multilatéralisme sont universellement observés.

L'année à l'examen a vu une croissance sans précédent de la demande de forces de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier,

qui comprennent maintenant 16 missions totalisant 56 000 militaires et 11 000 policiers, sans parler des composantes civiles. Ce problème épineux pour l'ONU est encore aggravé par le coût considérable des opérations de maintien de la paix, qui approche lentement du budget total de l'Organisation elle-même. Ce grave fait nouveau est un indicateur des défis croissants qui nous attendent.

La mise en place du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement par le Secrétaire général l'an dernier représente une mesure opportune et positive en ce qu'elle permet d'examiner objectivement les menaces et les défis auxquels la communauté internationale est confrontée et de recenser les options qui s'offrent pour relever efficacement ces défis.

Toutefois, de nombreuses délégations considèrent que le rapport du Groupe, qui sera présenté par le Secrétaire général le 1er décembre 2004, est un apport essentiel aux efforts de réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation estime qu'il convient d'adopter une perspective globale pour examiner comment faire face efficacement à l'aggravation du climat de sécurité internationale. Bien que la Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'apparition de nouvelles formes de menaces à la sécurité internationale – telles que la pauvreté, la maladie et le terrorisme international, pour n'en citer que quelques-unes – autorise à adopter une perspective globale associant au Conseil les autres principaux organes des Nations Unies que sont l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En outre, d'autres institutions apparentées au système Nations Unies, avec leurs propres comités directeurs, doivent être mises en avant dans cet effort collectif pour faire face aux défis en matière de sécurité. Ma délégation espère que le Groupe adoptera une perspective globale à cet égard.

Le Chapitre VIII de la Charte permet aux organisations régionales de prendre, avec l'autorisation préalable du Conseil de sécurité, l'initiative d'activités en faveur du règlement pacifique des différends, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix. Le potentiel des organisations régionales doit, par conséquent, être utilisé non seulement en raison de la situation géographique de celles-ci mais également pour aider à atténuer les contraintes budgétaires qui pèsent sur

l'ONU, auxquelles devraient contribuer les organisations régionales.

En septembre 2000, au cours du Sommet du Millénaire, les dirigeants de 189 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire, qui a engendré les Objectifs du Millénaire pour le développement. La Déclaration du Millénaire a suscité beaucoup d'espoir : celui qu'un milliard de pauvres dans le monde pourraient se voir épargner les conditions déshumanisantes de la pauvreté absolue. Jusqu'à présent, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement reste le plus gros défi à relever par la communauté internationale. Si nous voulons réaliser ces Objectifs du Millénaire pour le développement, un certain nombre de questions concernant leur mise en oeuvre aux niveaux national, régional et international devront être abordées.

Il est nécessaire de disposer de davantage de données au sujet des Objectifs du Millénaire pour le développement afin d'améliorer le ciblage des publics visés et de définir des mesures politiques et des actions pertinentes permettant de s'attaquer aux disparités socioéconomiques et sexuelles. Une information exacte et permettant des comparaisons est nécessaire pour un meilleur suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement dans tous les pays. Des campagnes de communication et de mobilisation doivent être menées en permanence pour engendrer davantage d'intérêt, d'engagements et de ressources en faveur de ces objectifs. En faisant de la vulgarisation sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons chercher l'appui des autorités locales, des organes parlementaires, des groupes locaux, du secteur privé, de la société civile et des médias.

Nous sommes fermement convaincus que chaque pays a la responsabilité principale de son propre développement. Chaque pays doit définir sa propre stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Mais un environnement international propice et protecteur doit faire pendant aux efforts nationaux. Ceci n'est possible que si les pays en développement ont une marge de manœuvre suffisante pour appliquer les instruments politiques qui conviennent dans les domaines tels que le commerce, les investissements, la technologie et d'autres activités économiques spécifiques.

L'accent ne sera jamais trop mis sur l'importance de l'aide publique au développement pour aider les

pays en développement à atteindre les Objectifs du Millénaire. Les pays développés doivent honorer les engagements pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. La communauté internationale devrait de même garantir un système commercial multilatéral juste, obéissant à des règles et équitable afin d'offrir aux pays en développement des possibilités génératrices de revenus, d'emplois, d'échanges commerciaux et de moyens de subsistance améliorés. La sécurité économique est garantie lorsque les règles du jeu sont harmonisées tant pour les pays développés que les pays en développement.

La communauté internationale devrait étudier plus en détail les moyens novateurs de régler le problème de la dette chronique dans le monde en développement.

Les pays en développement doivent entreprendre une réforme dont le besoin se fait cruellement sentir afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et d'améliorer la gouvernance.

Sur la question de la gouvernance, les mesures de politique générale prises au niveau national doivent être destinées à combattre le trafic d'influence et la corruption chroniques et à promouvoir la transparence afin d'accroître la confiance des investisseurs.

La priorité devrait aussi être donnée au renforcement de la sécurité alimentaire, à l'éducation pour tous, à la création d'emplois, aux soins de santé et à l'égalité des sexes.

Nous devons oeuvrer simultanément sur plusieurs fronts dans la lutte contre le VIH/sida. Premièrement, nous devons affecter les ressources financières nécessaires au règlement du problème que représentent les millions de personnes dans le monde qui souffrent du VIH/sida et dont 90 % vivent, selon les données disponibles, en deçà du seuil de pauvreté. Nous nous félicitons de la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, destiné à apporter des ressources financières importantes aux niveaux tant national que des collectivités.

Deuxièmement, les gouvernements et la société civile devraient réaffirmer leur détermination politique d'oeuvrer ensemble contre le VIH/sida. S'il semble qu'un élan politique positif ait été imprimé, il nous faut continuer à renforcer les liens de coopération de nos

gouvernements avec la société civile, les organisations internationales et le secteur privé.

Enfin, nous devons renforcer et améliorer la capacité des pays concernés, qui ont besoin de former davantage leurs citoyens et de développer leurs compétences. Le renforcement des capacités sera crucial à tous les niveaux, en particulier aux étapes de la planification, de l'application et de l'évaluation.

Nous sommes chaque jour les témoins d'atrocités perpétrées au nom de la guerre : les hommes et les femmes, aussi bien les jeunes que les vieux, sont massacrés ou chassés de leurs foyers; les espaces publics sont criblés de balles; les prisonniers sont torturés; les femmes sont violées; les jeunes garçons et filles sont contraints de porter des armes et d'autres actes barbares sont perpétrés. Il y a ceux qui prétendent que ce ne sont que les maux nécessaires de la guerre. Nous sommes néanmoins convaincus du contraire. Nous maintenons que ce sont des violations patentes d'un corpus de droit universellement reconnu et connu en tant que droit international humanitaire, dont les principes sont consignés dans les quatre Conventions de Genève de 1949 et dans les protocoles additionnels auxdites conventions, ainsi que dans la Convention de La Haye de 1954.

Le droit international humanitaire a permis de protéger les victimes innombrables des violations du droit. Il y a toutefois un consensus sur le fait que les violations constantes des règles humanitaires résultent de l'ignorance du droit humanitaire ou de son total mépris. Nous avons donc le devoir de nous assurer que les traités du droit international humanitaire sont connus et respectés de nos peuples. Y adhérer ne suffit pas pour garantir leur respect.

À cet égard, les Philippines appuient fermement les efforts visant à renforcer et à consolider le cadre de politique générale en vue de protéger les civils dans les conflits armés. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, des progrès sensibles ont été faits depuis le lancement, voici cinq ans, du programme de travail sur la protection des civils dans les conflits armés. Cela devrait d'autant plus nous inspirer à réaffirmer notre volonté d'encourager une plus grande prise de conscience des idéaux du droit humanitaire.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1) a été présenté dans le but de nous rappeler une fois encore les défis considérables et

variés auxquels l'ONU fait face aujourd'hui. Au vu de la nature de ces défis et du fait de la mondialisation graduelle et du niveau croissant d'interdépendance au sein de la communauté internationale contemporaine, nous ressentons fermement la nécessité de maintenir notre cadre multilatéral aussi crédible que possible pour que nous puissions trouver effectivement des solutions collectives à ces défis. Aujourd'hui, je voudrais aborder certaines des questions que nous considérons essentielles dans l'examen de l'activité que l'ONU a menée au cours de l'année écoulée.

Je commencerai par l'Iraq. La stabilité en Iraq est liée à la paix et à la stabilité dans le Moyen-Orient tout entier. Je suis convaincu que la communauté internationale doit montrer un front uni pour appuyer le processus de transition en Iraq afin que le pays puisse retrouver sa place au sein de la communauté internationale le plus rapidement possible en tant que nation stable et démocratique entretenant des liens d'amitié avec les pays voisins. Nous estimons que l'ONU joue un rôle de premier plan dans cet effort.

Il est d'une importance vitale que les Iraquiens eux-mêmes assurent la promotion du processus politique selon le calendrier prévu par la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. La tâche la plus urgente à cet égard est d'organiser comme prévu des élections à l'Assemblée nationale de transition en janvier prochain. Nous espérons ardemment qu'aucun effort ne sera épargné pour tenir des élections sans exclusive avec la participation de toutes les principales factions politiques. L'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq à la Commission électorale indépendante sera crucial pour garantir des élections régulières et crédibles. Nous espérons sincèrement que le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Qazi, continueront à montrer la voie à suivre à cet égard.

Le Japon a pris une part active à l'effort international pour aider les Iraquiens à reconstruire leur pays. Il s'est engagé à fournir une aide financière d'un montant de 5 milliards de dollars et honore progressivement cet engagement. Le Japon a également déployé ses forces d'autodéfense en Iraq pour apporter une aide humanitaire et de reconstruction. Les 13 et 14 octobre à Tokyo, nous accueillerons la troisième réunion des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. Nous sommes certains que la réunion donnera un nouvel élan

aux efforts concertés de la communauté internationale pour appuyer l'Iraq. Nous comptons que la réunion abordera également les questions d'appui au processus politique, notamment l'appui électoral, et nous donnera une bonne occasion de réaffirmer notre volonté unifiée.

En Afghanistan, le processus de Bonn est parvenu à sa phase finale à l'approche de l'élection présidentielle du 9 octobre et des élections parlementaires l'an prochain. La renaissance de l'Afghanistan en tant qu'État démocratique est l'enjeu de ces élections. Nous espérons sincèrement que les élections seront conduites de manière pacifique et régulière et qu'elles seront une réussite.

Le Japon, qui a parrainé la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, tenue à Tokyo en janvier 2002, a joué un rôle de premier plan pour aider ce pays. Le programme d'aide globale au développement régional, connu sous le nom d'Initiative Ogata, vise à faciliter une transition sans heurt de l'aide humanitaire à l'aide liée au relèvement et au développement. Nous avons encouragé le programme en tant que modèle de paix et de sécurité humaine dans les situations d'après conflit.

Le Japon est aussi un pays qui joue un rôle prédominant dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), de concert avec l'ONU. Nous poursuivrons nos efforts en vue d'appuyer des négociations directes entre les dirigeants du gouvernement de transition et les commandants régionaux, de mettre en œuvre des programmes d'incitations destinés aux commandants et d'encourager des programmes de réinsertion, afin de maintenir la dynamique du DDR au-delà des élections présidentielles. La reconstruction de l'Afghanistan est la pierre angulaire de notre lutte contre le terrorisme. Il est essentiel que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts du peuple afghan à cette fin.

Le Premier Ministre Koizumi a clairement déclaré dans son allocution à l'Assemblée générale, lors du débat général, qu'il n'y aura pas de stabilité ni de prospérité dans le monde tant que les problèmes en Afrique ne seront résolus. En fait, les problèmes de l'Afrique représentent des difficultés majeures pour l'ONU, tant pour ce qui est d'instaurer la paix et la sécurité que pour ce qui est d'encourager le développement, y compris de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Au Soudan, il est essentiel que le gouvernement et les rebelles fassent tout leur possible pour aboutir à un règlement politique au Darfour, conformément aux résolutions 1556 (2004) et 1564 (2004) du Conseil de sécurité. Toutes les mesures susceptibles d'améliorer les conditions de sécurité doivent être prises dans la région, à commencer par le désarmement des milices, afin que cessent les attaques contre les civils. Pour s'assurer de mettre fin au climat d'impunité, il convient de traduire en justice sans plus tarder tous les auteurs des atteintes massives aux droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire. Nous sommes heureux à cet égard des mesures prises par l'Union africaine en vue d'un règlement de la question du Darfour. La communauté internationale continuera d'aider l'Union africaine dans ses efforts.

S'agissant de la question de la paix et de la sécurité en Afrique, nous estimons qu'il est important que les pays africains maîtrisent dans une grande mesure le processus. L'appui international en vue de renforcer la capacité de l'Afrique à gérer les conflits est certainement indispensable, mais les efforts d'appropriation de la part de l'Afrique en constituent l'élément le plus important. Le Japon renforce son partenariat par le truchement du dialogue avec l'Union africaine, pour permettre à cette dernière de jouer un rôle encore plus constructif dans les activités de consolidation de la paix.

Le Japon a accueilli la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique l'an dernier. Depuis le début de ce processus en 1993, le Japon a fourni systématiquement une aide de grande envergure à l'Afrique. La consolidation de la paix, la réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique et le développement centré sur l'être humain sont les trois piliers de nos efforts dans la région.

La consolidation de la paix et la réalisation de la sécurité humaine sont des tâches urgentes et essentielles pour l'Afrique. Une société appauvrie par un conflit armé est dans une situation précaire. L'Afrique se trouve à la croisée des chemins entre la paix et le renouveau national, d'une part, et la recrudescence des conflits armés, d'autre part. Dans de telles conditions, tout encouragement à la sécurité humaine permet à cette société de s'acheminer vers une paix et une reconstruction nationale robuste. Le Japon prône l'importance de la sécurité humaine et est fermement déterminé à fournir une aide grâce à des

organismes comme le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, afin de favoriser la protection des personnes et de leur donner les moyens d'agir.

Une stratégie efficace en vue de réduire les catastrophes naturelles est un des éléments clefs pour parvenir à un développement durable. Une catastrophe naturelle peut réduire à néant du jour au lendemain les fruits d'années d'efforts de développement. Le Japon accueillera à Kobe, en janvier prochain, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et est décidé à assurer le succès de cette Conférence.

S'agissant de l'eau et de l'assainissement, autre domaine crucial, le Japon joue également un rôle clef. En fait, le Japon est le contributeur le plus important en la matière, ayant fourni ces trois dernières années environ un tiers de l'aide au développement dans le monde pour permettre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'ancien Premier Ministre du Japon, M. Ryutaro Hashimoto, préside actuellement le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement du Secrétaire général. Mon pays a l'intention de poursuivre son engagement actif en la matière.

Les activités terroristes se poursuivent sans relâche. Les actes de terreur continuent de coûter des vies innocentes, y compris celles d'enfants. Le Japon condamne vigoureusement ces actes odieux et a le vif sentiment qu'il faut renforcer davantage la coopération internationale en vue de dissuader cette violence. Nous continuer d'appuyer les activités du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et nous leur offrons notre pleine coopération.

Rendre la justice et respecter l'état de droit sont des éléments fondamentaux d'une société stable. C'est également un moyen nécessaire pour éviter que des conflits violents ne se reproduisent. L'importance de la maîtrise de ce processus doit également être soulignée dans ce domaine. Chaque pays a la responsabilité principale d'établir la justice et l'état de droit à l'intérieur de ses frontières. L'ONU, en dispensant une aide dans ce domaine, doit respecter la maîtrise du processus par les pays bénéficiaires, tout en tenant dûment compte de l'appui et de la participation de la population.

Le Japon se félicite que l'Assemblée nationale cambodgienne ait approuvé l'accord avec l'ONU s'agissant des procès des Khmers rouges. Nous nous

attendons à ce que des mesures soient prises en vue de la ratification rapide de cet accord. Nous espérons sincèrement aussi que l'ONU s'attellera aux préparatifs nécessaires en toute diligence. Le Japon, ayant joué un rôle central pour appuyer les efforts du Cambodge en vue de mener les procès, exhorte les États Membres à apporter une contribution active au processus pour que les procès puissent se dérouler rapidement.

Grâce à l'expérience que nous avons des tribunaux ad hoc comme le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, nous avons appris que les organisations administratives de ces tribunaux, financées par les quotes-parts, peuvent croître plus que nécessaire. Comme c'est le cas, nous devons identifier les formes les plus efficaces d'organiser ces tribunaux internationaux.

Mon pays est de plus en plus préoccupé par l'augmentation rapide du budget ordinaire de l'ONU et de celui du maintien de la paix. Pour avoir l'appui de nos contribuables, l'ONU doit toujours indiquer qu'elle est déterminée à utiliser les ressources limitées de manière appropriée, avec la plus grande efficacité.

Je voudrais aussi évoquer certains aspects de la gestion de notre Organisation. Le Japon estime que le barème des quotes-parts des États Membres doit être plus équilibré. Je voudrais également souligner qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant de parvenir à une représentation géographique équitable pour ce qui est des nationalités du personnel au Secrétariat de l'ONU. La situation actuelle, caractérisée par une sous-représentation manifeste, doit être redressée à titre prioritaire.

Comme le suggère le Secrétaire général dans son rapport, le soixantième anniversaire de l'ONU nous donnera l'occasion d'une réflexion nouvelle sur les problèmes de notre planète et la manière dont notre Organisation peut s'y attaquer. À ce titre, je suis heureux de constater que les travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement semblent progresser comme prévu. Nous espérons sincèrement que le rapport du Groupe présentera un certain nombre d'idées donnant matière à réflexion. Nous estimons qu'une des tâches essentielles au cours de cette session consiste à tenir dûment compte du rapport du Groupe. Nous devons créer une ONU différente pour une ère nouvelle et un cadre

multilatéral nous permettant de faire face aux nouveaux défis et menaces, de manière plus efficace.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre élection et vous souhaitons de réussir dans la tâche importante qui vous attend.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), qui expose dans les grandes lignes les tâches gigantesques incombant à l'ONU. Au lieu d'aborder des questions spécifiques, je centrerai mon propos sur les conditions sine qua non de tout succès : la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le renforcement du système des Nations Unies.

L'Islande se félicite de la mise en œuvre réussie des résolutions 58/126 et 58/316, relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui ont été adoptées à la cinquante-huitième session de l'Assemblée, et espère de nouvelles avancées dans nos travaux. L'Islande se réjouit du mémoire du Secrétaire général relatif à l'organisation de la présente session de l'Assemblée générale, à l'adoption de l'ordre du jour et à la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/BUR/59/1), et dans lequel il est indiqué que l'ordre du jour serait articulé autour de titres correspondant aux priorités de l'Organisation, tels qu'ils figurent dans le plan à moyen terme.

C'est dans un souci d'efficacité que l'Islande a décidé de traiter dans sa déclaration d'aujourd'hui, sous le titre « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions », des questions qui ont été couvertes dans le débat de lundi dernier sur la revitalisation et qui seront abordées dans le débat de lundi prochain sur la réforme du Conseil de sécurité.

Il faut continuer de renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale et d'améliorer ses méthodes de travail sur la base des résultats positifs déjà obtenus. Une nouvelle réglementation de l'échange d'informations entre les deux organes, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, prévoyant la présentation de rapports réguliers du Conseil de sécurité à l'Assemblée ainsi que la conduite de consultations officielles, tel que décidé dans la résolution 58/126, devrait renforcer la transparence et, partant, l'efficacité de l'Organisation.

Mais la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale s'inscrit dans la tâche plus vaste

qui consiste à modifier nos structures multilatérales de sorte qu'elles puissent faire face aux menaces à la sécurité mondiale. Les recommandations que le Secrétaire général formulera au vu des conclusions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement seront précieuses pour avancer sur la voie de la réforme que nous demandons depuis longtemps.

L'épineuse question de la réforme du Conseil de sécurité occupe depuis longtemps une place dans nos travaux. Bien que la réforme du Conseil de sécurité ne puisse résoudre tous nos problèmes, son échec freinerait la revitalisation dans les autres domaines. L'Islande ne cesse de plaider en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité qui le rende plus représentatif. Sa composition actuelle ne reflète ni les réalités géopolitiques d'aujourd'hui, ni l'augmentation du nombre des États Membres de l'ONU. Dans le même temps, il importe de veiller à ce que le Conseil puisse faire face aux graves questions qui figurent à son ordre du jour. Le Gouvernement islandais est favorable à une augmentation du nombre des membres non permanents, ainsi qu'à l'octroi d'un siège permanent au Japon, à l'Inde, à l'Allemagne et au Brésil. L'Afrique doit elle aussi détenir un siège permanent au Conseil.

L'Islande est fermement convaincue que les changements n'ont que trop tardé. Si nous parvenons à saisir cette chance d'introduire des réformes à l'ONU, 60 ans après sa fondation, l'Organisation renforcera son rôle d'instance chargée de s'attaquer aux grandes menaces à la sécurité mondiale dans l'avenir. Nous sommes prêts à travailler aux côtés des autres délégations pour que les travaux du Groupe soient bien suivis d'effets. L'Islande attend avec grand intérêt les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau, qualifiées de novatrices et d'applicables par le Secrétaire général, ainsi que les recommandations de ce dernier suite au rapport du Groupe.

M. Mubarez (Yémen) (*parle en arabe*): Le rapport du Secrétaire général (A/59/1) dont nous sommes saisis nous expose, pour l'année écoulée, un certain nombre de réalités sur les activités menées par l'Organisation dans plusieurs domaines, des réalités auxquelles nous faisons face dans notre travail quotidien et qui nous incitent à partager nombre des conclusions auxquelles le Secrétaire général est parvenu. Avant d'exposer en détail nos observations sur ce rapport, nous voulons rendre hommage au Secrétaire général de nous avoir présenté un rapport

qui soit aussi complet et clair dans la présentation des faits et la profondeur de vues.

Nous convenons avec le Secrétaire général que, pour l'Organisation des Nations Unies, l'année écoulée a été chargée de défis qui sont venus alourdir son fardeau et, dans bien des cas, ont outrepassé ses ressources. Malheureusement, cela est allé de pair avec un repli continu de l'action multilatérale et avec un recours accru à des méthodes unilatérales, ce qui va à l'encontre de ce qu'exige l'établissement d'une confiance mutuelle et de la sécurité collective.

Les déclarations qui ont été faites à cette session traduisent les vues et la détermination de la communauté internationale concernant l'adoption de réformes structurelles dont les principes institutionnels sont nécessaires pour renforcer l'action multilatérale internationale. Notre pays a toujours soutenu et soutient, aujourd'hui encore, cette façon de voir, car nous sommes fermement convaincus que seule l'action multilatérale internationale nous permettra de faire face efficacement aux problèmes de sécurité collective ainsi qu'aux exigences de la mondialisation. Cela n'est réalisable que par l'entremise d'institutions régionales et internationales, en particulier de cette Organisation.

Nous notons avec satisfaction dans le rapport du Secrétaire général que l'Organisation a entrepris des efforts dans plusieurs domaines afin de répondre à ces problèmes de plus en plus exigeants et que nous devons nous adapter aux changements qui se produisent sur la scène internationale. Tout en étant d'accord sur les prochaines recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, nous croyons fermement que le meilleur moyen de réaliser nos objectifs réside dans la participation, que ce soit à la prise de décision au niveau international ou à l'application de la section II du rapport, intitulée « Parvenir à la paix et à la sécurité ». Cette section du rapport nous offre une vue d'ensemble sur les méthodes novatrices et sur l'activité de l'ONU, qui dépasse le stade du maintien de la paix et de la sécurité pour s'étendre à la consolidation de la paix et au renforcement des institutions internationales.

Les résultats accomplis par l'Organisation dans l'exécution de ses obligations humanitaires sont satisfaisants. Au paragraphe 84 du rapport, on peut lire que le nombre des réfugiés a baissé de près d'un million pour la deuxième année consécutive. Nous

prenons note avec satisfaction de l'initiative du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés visant à rapatrier des réfugiés dans le double objectif d'alléger leurs souffrances et de venir en aide aux pays qui les accueillent. Nous sommes également sensibles à l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui offre une assistance de base aux réfugiés palestiniens, malgré ses déficits budgétaires constants, lesquels l'empêchent de répondre à tous les besoins des réfugiés, tel qu'indiqué au paragraphe 106 du rapport. Il ne peut que fournir des services limités à certains d'entre eux.

Le paragraphe 100 indique clairement que la poursuite de l'agression israélienne contre la population des territoires palestiniens occupés a aggravé les souffrances des réfugiés palestiniens et que la situation sur place demeure tragique. Une action conjointe est une nécessité et non une option pour relever les défis et faire face aux changements et pour répondre aux divers intérêts des parties concernées. Nous devons adapter nos méthodes de travail aux réalités nouvelles et, par conséquent, nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport qui sera soumis par le Groupe de personnalités éminentes ainsi que les préparatifs de la conférence sur le Sommet du Millénaire+5, laquelle sera centrée sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous appuyons sans réserve les vues et les idées exposées lors du Sommet du Millénaire concernant la réforme de l'ONU, qui est l'institution principale à laquelle incombe de mener une action internationale collective.

Nous notons avec intérêt l'augmentation de la participation des organisations non gouvernementales. Le partenariat qui est proposé améliorera et renforcera la démocratisation des travaux de l'Organisation. Toutefois, nous devons agir avec prudence sur ce point. Nous devons accorder une plus grande attention à cette question afin de veiller à établir les meilleurs partenariats possibles entre l'ONU et les organisations de la société civile.

Nous pensons que la priorité devrait être donnée au renforcement des institutions de la société civile dans les pays en développement. Nous devons promouvoir la participation au niveau local avant de passer à l'échelle internationale.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté. Ma délégation est prête à coopérer avec vous, Monsieur le Président, pour faire de la présente session un succès, nous permettant de progresser dans notre entreprise commune.

M. Ngo Duc Thang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu me joindre aux orateurs précédents pour dire à nouveau combien ma délégation sait gré au Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Nous notons avec satisfaction que les questions liées à la paix et à la sécurité internationales et au développement durable ont été bien mises en lumière dans le rapport comme étant les tâches principales à l'ordre du jour de l'Organisation.

Ainsi que l'indique le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport, l'année écoulée a été singulièrement fertile en événements pour l'ONU, qu'il s'agisse des controverses suscitées par la crise de l'Iraq de la poursuite des conflits violents, du terrorisme international, des armes de destruction massive, de la propagation des maladies infectieuses, de l'extrême pauvreté et de la faim, de la dégradation de l'environnement ou encore des violations des droits de l'homme.

Parmi toutes ces difficultés, pour nombre des peuples du monde les menaces que font peser l'extrême pauvreté et la faim, ainsi que les maladies mortelles comme le VIH/sida ne sont pas moins graves et pas moins immédiates que celles liées aux armes, quelles qu'elles soient. Tout en continuant de faire face aux menaces traditionnelles, nous devons d'urgence nous efforcer de trouver des solutions à celles d'un caractère nouveau. Nous accueillons avec une profonde satisfaction la décision qu'a prise le Secrétaire général de nommer un Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et l'en remercions. Nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport du Groupe et nous espérons que les recommandations qu'il contiendra offriront un bon point de départ permettant aux États Membres d'examiner attentivement les mesures qu'il convient de prendre rapidement.

De l'Iraq au Moyen-Orient, en passant par l'Afrique, les conflits violents et les hostilités continuent de menacer la vie de millions de civils.

Dans de nombreuses régions du monde, les tensions sont toujours présentes et ne cessent d'augmenter, menaçant la paix et la sécurité internationales. Le rapport offre une analyse en profondeur des résultats, des progrès et des échecs enregistrés par l'Organisation s'agissant de ramener la paix, l'indépendance et la réconciliation dans les pays concernés. La délégation vietnamienne partage l'opinion selon laquelle le rôle crucial de l'ONU doit être renforcé plus encore pour relever les défis qui se présentent à nous.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la résolution 58/269, adoptée récemment, et qui réaffirme le rôle vital de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans la promotion de la coopération internationale. Nous apprécions grandement les efforts inlassables que fait le Secrétaire général pour renforcer les capacités de l'Organisation en matière de prévention et de règlement des conflits armés, y compris les activités de maintien et de consolidation de la paix. Nous encourageons la mise au point rapide d'une stratégie globale et cohérente pour la prévention des conflits afin de répondre efficacement aux défis posés par les processus de maintien et de consolidation de la paix.

Le terrorisme est devenu le danger et le défi le plus pressant. Le Viet Nam condamne tous les actes de terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous partageons l'avis du Secrétaire général qu'il faut une vaste coopération internationale pour combattre ce fléau. Nous nous réjouissons de constater dans le rapport qu'une coopération étroite lie les institutions concernées, tels que le Comité contre le terrorisme, le Service de prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et le Département de l'information, afin de coordonner et de redynamiser la réponse mondiale au terrorisme. Nous voudrions ici réaffirmer la position du Gouvernement vietnamien, selon laquelle, pour mobiliser une vaste participation et préserver sa propre légitimité, la lutte contre le terrorisme ne doit suivre aucun critère sélectif ou aucune politique de deux poids, deux mesures.

Alors même que de nombreux pays en développement rencontrent de graves difficultés du fait du manque de ressources financières pour les activités visant à éliminer la pauvreté et la faim, sans parler des projets de développement, des centaines de milliards de dollars sont toujours gaspillés dans une course continue aux armements. Le rapport cite la

prolifération des armes de destruction massive comme une cause de préoccupation constante et relève plusieurs signes encourageants en matière de désarmement. Nous pensons, cependant, que le rapport aurait été plus exhaustif si l'absence de progrès dans les travaux des principaux organes de désarmement de l'ONU, telle la Commission du désarmement – notamment dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive – avait été reflétée et si des recommandations avaient été formulées pour surmonter ce problème.

Nous saluons les efforts que fait l'Organisation pour répondre à ses engagements humanitaires. Nous partageons l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général quant à la persistance de l'insuffisance des apports de fonds concernant l'action humanitaire.

Ma délégation félicite le Secrétaire général et appuie l'excellent travail qu'il a accompli et la direction qu'il a imprimée dans le domaine de la coopération au service du développement. Nous nous félicitons de voir que le rapport place au centre des activités de l'Organisation la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, comme par exemple s'attaquer à la pauvreté pour réduire le fossé entre les riches et les pauvres; lutter contre les maladies comme le VIH/sida; empêcher le trafic des drogues; et protéger l'environnement.

Nous partageons les préoccupations relatives à l'insuffisance des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, et nous appuyons pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général aux pays donateurs pour qu'ils consacrent 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, et qu'ils accroissent les fonds disponibles nécessaires au renforcement du financement du développement et à la promotion du développement durable. Nous partageons l'avis du Secrétaire général lorsqu'il souligne que des échanges commerciaux internationaux justes et équilibrés sont un des principaux moyens d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous appuyons également sans réserve l'appel du Secrétaire général en faveur d'engagements internationaux de la part des autres parties prenantes – notamment les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, le secteur privé et la société civile – afin de mettre en place des

systèmes financiers et commerciaux mondiaux plus démocratiques et plus ouverts.

Ma dernière observation a trait aux travaux de l'Organisation dans le domaine de la gestion. Ma délégation tient à saluer les initiatives et les propositions avancées par le Secrétaire général dans son rapport visant à améliorer la capacité et l'efficacité de l'ONU. C'est avec grand intérêt que nous avons pris note des nouvelles propositions faites par le Secrétaire général en vue de remplacer le plan quadriennal actuel à moyen terme par une nouvelle stratégie biennale et un rapport remanié sur l'exécution du programme. Nous appuyons sans réserve ce cadre stratégique pour une meilleure responsabilisation des gestionnaires. Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, ma délégation aimerait encore une fois insister sur la nécessité de continuer à renforcer la transparence, l'efficacité et la productivité de l'ONU dans le processus de recrutement. Nous tenons à souligner que tout système de recrutement doit tenir compte de la nécessité d'assurer une représentation équitable au sein de l'Organisation.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*): Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1) dont nous sommes saisis montre clairement et tout à la fois à quel point les activités et les réalisations de l'ONU sont impressionnantes et à quel point les tâches auxquelles elle doit faire face sont complexes et difficiles. Il nous permet de voir – fait rare – la gamme des entreprises menées par l'Organisation et peut être un instrument utile à la défense de l'Organisation contre ses nombreux détracteurs dont les arguments sont aussi souvent fondés sur l'ignorance que sur la malveillance. Le rapport peut même servir de manuel de référence car il présente un récit concis de l'histoire et de la situation des régions où l'Organisation est activement engagée. Toutefois, une lecture plus analytique soulève la question importante de savoir si l'Organisation dispose vraiment des moyens de s'attaquer avec succès à tous les problèmes dont elle est saisie.

Ce sont nous, les États Membres qui, bien entendu, confions à l'ONU ses mandats, et l'on peut se demander si, à cet égard, nous sommes véritablement à la hauteur de nos responsabilités. Les problèmes les plus complexes de notre univers mondialisé – tels que, par exemple, la lutte contre le terrorisme, le VIH/sida et la réduction de la pauvreté – sont confiés à l'ONU. Alors que c'est là une chose que nous faisons presque

automatiquement, nous n'avons pas fourni à l'ONU les outils nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. C'est sur l'engagement clair et net des États Membres en faveur du multilatéralisme que reposent les bases d'une ONU à même de s'acquitter de sa mission. La manifestation la plus crédible et la plus efficace de cet engagement est un appui politique et financier inébranlable, ainsi que des efforts continus visant à adapter l'ONU aux circonstances modifiées – et en évolution – dans lesquelles elle opère.

Les résultats des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement suscitent de grandes attentes que nous partageons également. Néanmoins, les décisions à prendre ne sauraient être reléguées à d'autres; c'est à nous de les prendre. Les changements à apporter à l'architecture institutionnelle sont nécessaires et inévitables. L'ONU ne peut continuer à être un reflet de son histoire : elle doit être conçue de manière à se faire le reflet des problèmes contemporains.

L'année 2005 sera une année décisive. Nous devons réfléchir sans tarder à la façon d'en faire une année fructueuse d'un point de vue intergouvernemental. Il nous semble indispensable de convenir très tôt d'un programme global et interdépendant. Il doit, en particulier, ressortir clairement que le développement et la sécurité se renforcent mutuellement et sont inséparables, ce qui signifie que l'on ne peut pas s'intéresser à l'un avec succès si l'on néglige l'autre. À cet égard, les Objectifs du Millénaire pour le développement doivent être au cœur de nos délibérations car ils constituent la plus grande promesse que nous avons faite collectivement et l'objectif le plus ambitieux que nous nous sommes fixé.

Nous croyons que des changements institutionnels sont nécessaires, et nous croyons également qu'ils doivent être mis en place d'une façon qui maintienne, voire améliore, l'équilibre institutionnel de l'Organisation. Un Conseil de sécurité plus moderne et plus représentatif doit pouvoir s'appuyer sur une Assemblée générale plus rationalisée, plus flexible et plus pertinente qui s'acquitterait véritablement des tâches qui lui sont confiées en vertu de la Charte. L'élargissement du Conseil de sécurité est une nécessité. Si nous ne saisissons pas la dynamique actuelle croissante en la matière, nous laisserions probablement passer, et pour longtemps, l'occasion de le faire. Toutefois, la question

hautement politique de cet élargissement ne doit pas nous empêcher d'aborder effectivement les autres éléments de la réforme du Conseil de sécurité qui doivent être examinés simultanément. Nous pensons que seul un Conseil de sécurité plus représentatif et plus responsable sera en mesure de faire efficacement face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales au nom de l'ensemble de la communauté internationale.

Le rapport rend hommage, et à juste titre, aux victimes de l'attaque perpétrée contre le siège de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003. Nous ne devons pas oublier cet événement tragique et nous devons être déterminés à prendre les mesures qui nous incombent. Il faut améliorer les conditions de sécurité dans lesquelles travaille le personnel de l'ONU partout dans le monde, ainsi que les mécanismes y afférents, au Siège, mais aussi et surtout sur le terrain. Nous attendons avec intérêt les propositions pertinentes du Secrétaire général en la matière, et nous continuerons à travailler en particulier sur la question importante de la protection juridique. En même temps, nous devons veiller à ce que l'ONU reste engagée dans sa fonction la plus importante qui consiste à conférer une légitimité aux actions internationales et collectives. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement de la vision du Secrétaire général qui place le respect de l'état de droit en tête de son programme des mois et des années à venir.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'exprimer la gratitude de la délégation nigériane envers le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport sur l'activité de L'Organisation, contenu dans le document A/59/1. Le rapport a mis en lumière certains des plus grands défis auxquels la communauté internationale se heurte, notamment la prévention et le règlement des conflits, le terrorisme, les catastrophes naturelles, la lutte contre les maladies, le désarmement et la maîtrise des armements, la pauvreté et le développement durable. Le rapport, qui donne un bon aperçu des efforts que déploie notre Organisation en vue d'obtenir une solution constructive et durable aux problèmes fondamentaux du monde, attire également l'attention sur la complexité des tâches qui attendent l'humanité.

C'est dans ce contexte que le Nigéria s'inquiète de la persistance des conflits dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi nous louons les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies,

par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Bien que l'Organisation soit parvenue à une certaine mesure à de bons résultats, nous devons cependant faire davantage pour introduire durablement la paix et la stabilité dans les régions ravagées par des conflits.

Le Nigéria se félicite également des efforts consentis par le Secrétaire général dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en ne cessant de recourir à la diplomatie préventive et en dépêchant des envoyés spéciaux pour le maintien et la consolidation de la paix. Dans une certaine mesure, nous avons atteint les objectifs que nous nous sommes fixés dans la Déclaration du Millénaire, malgré la hausse plutôt décourageante de la demande d'opérations de maintien de la paix dans le monde.

Nous notons avec satisfaction que l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales devient de plus en plus ciblée et préventive, grâce à l'instauration d'une coopération entre institutions pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. À cet égard, nous nous félicitons de l'assistance qui a été fournie à l'Union africaine pour créer son Conseil de paix et de sécurité, sa Force en attente et son Comité d'état-major. Nous notons avec satisfaction l'assistance et la coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone.

La CEDEAO a été en mesure d'affronter les questions humanitaires complexes dans la sous-région grâce à la coopération de l'Organisation des Nations Unies. Nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir un appui financier et logistique à la CEDEAO et à l'Union africaine afin de renforcer leur capacité en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

Nous approuvons le mémorandum d'accord et le programme de travail convenus entre la CEDEAO et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Nous apprécions que cela implique des activités conjointes en matière de gouvernance, de réforme du secteur de la sécurité, d'assistance électorale, de lutte contre le chômage chez

les jeunes et de maîtrise de la circulation des armes légères.

Alors que le monde continue de souffrir des conséquences dévastatrices des actes de terrorisme, le Nigéria réaffirme qu'il condamne le terrorisme international. Nous nous engageons à coopérer avec les autres membres de la communauté internationale, sur le plan bilatéral et multilatéral, pour lutter contre cette menace sous toutes ses formes. Par conséquent, nous condamnons l'attaque terroriste qui a récemment frappé une école à Beslan, en Russie, et réaffirmons notre appui à la résolution 1502 (2003) sur la protection des civils et du personnel humanitaire et des Nations Unies dans les zones de conflit. Nous condamnons dans les termes les plus vigoureux tous les actes de terrorisme et demandons instamment à tous les membres de la communauté internationale d'agir avec fermeté pour refuser tout appui aux terroristes et à leurs suivants.

Le commerce illicite des petites armes suscite une vive préoccupation de la part de la communauté internationale, en particulier des pays en développement, car il contribue aux conflits et à l'instabilité politique. L'accumulation excessive des armes légères et la facilité avec laquelle on y a accès constituent un obstacle aux efforts en matière de consolidation de la paix et de développement et menacent la sécurité humaine. À cet égard, le moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest est un mécanisme utile pour l'adoption d'une approche régionale coordonnée et durable dans la lutte contre cette menace.

Nous réitérons notre engagement envers le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en juillet 2001. Nous demandons instamment à la communauté internationale de maîtriser le mouvement de telles armes, surtout vers les acteurs non étatiques. Nous constatons une diminution progressive de la production et du transfert de mines terrestres, mais il est regrettable de constater qu'elles continuent à empêcher le développement et la sécurité des populations, notamment dans les États africains sortant d'un conflit. À cet égard, nous prions la communauté internationale de renforcer son appui au Service de l'action antimines des Nations Unies, car il s'agit de l'organe de

coordination principal des Nations Unies chargé de réduire la menace des mines terrestres.

Une autre importante menace à laquelle l'Organisation et la communauté internationale doivent faire face est la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques, et notamment le risque qu'elles ne tombent entre les mains d'individus ou de groupes terroristes. Bien qu'il y ait des accords et des conventions régissant la production, l'usage, le stockage et le transfert de telles armes, le manque de transparence et de détermination dans l'application de leurs dispositions ont malheureusement fait que ces dernières demeurent inappliquées. Notamment, l'absence de progrès dans l'élaboration de mesures de désarmement général en matière d'armes nucléaires n'est pas dans le meilleur intérêt de la communauté internationale. Nous demandons donc aux parties à ces conventions d'honorer leurs obligations dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

La pandémie du VIH/sida continue de poser de graves défis à nos efforts en matière de développement. Nous apprécions les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies et la contribution de la communauté internationale en vue de combattre ce fléau, notamment en Afrique. Nous réitérons notre engagement envers le cadre d'action adopté au Sommet spécial de l'Union africaine qui a réuni des dirigeants africains à Abuja, et au Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu cette année à Addis-Abeba, en vue d'intensifier leurs efforts et de mobiliser des ressources en faveur de la prévention de cette maladie et des soins et traitements administrés aux personnes infectées par cette maladie.

Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde se sont engagés, entre autres, à éliminer la pauvreté en lançant une campagne soutenue pour faire du droit au développement une réalité pour toutes les nations. À cet égard, les Gouvernements africains donnent la priorité aux Objectifs du Millénaire pour le développement dans leur allocation de crédits budgétaires et leur planification stratégique en matière de développement. Ils sont convenus également d'encourager le partenariat public et privé et une large participation dans la planification et l'exécution des programmes de développement. Selon leur stratégie, les Gouvernements doivent créer un environnement propice, alors que le secteur privé assume un rôle dirigeant dans le développement économique et la fourniture de services.

Bien que ces mesures doivent impérativement être mises en œuvre en Afrique, la communauté internationale a toutefois le devoir d'honorer ses engagements et de tenir les promesses qu'elle a faites des dizaines d'années auparavant en matière d'aide au développement économique. Nous en appelons donc à nos partenaires de développement d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, qu'ils ont réaffirmés à Monterrey et à Johannesburg.

Le Nigéria réaffirme qu'il appuie la décision de l'Organisation des Nations Unies d'accorder la priorité aux besoins spécifiques de l'Afrique, en créant le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Nous notons avec satisfaction les efforts que le Bureau continue de déployer pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. À cet égard, nous félicitons le Bureau du Conseiller spécial d'avoir publié le document intitulé « *South-South Cooperation in Support of the New Partnership for Africa's Development : Experiences of Africa-Latin America and the Caribbean* ».

Le Nigéria approuve la nomination du groupe indépendant de personnalités éminentes chargé de revoir et d'évaluer la portée du soutien international au NEPAD et la mesure dans laquelle ce soutien est à la hauteur des objectifs visés, ainsi que de mener un dialogue avec les partenaires de développement en Afrique, en vue de promouvoir le soutien en faveur du NEPAD. Nous attendons avec intérêt les recommandations de ce groupe.

La Charte des Nations Unies et d'autres sources du droit international ont déterminé les conditions dans lesquelles la justice et le respect des obligations découlant des traités peuvent être maintenus. L'état de droit est de mieux en mieux accepté et les États s'en remettent de plus en plus aux traités pour régir leurs relations. Nous saluons l'appui et l'assistance que l'Organisation des Nations Unies fournit aux Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Pour terminer, le Nigéria note avec satisfaction que le Secrétaire général a déployé des efforts louables pour renforcer l'efficacité de l'Organisation. Nous nous félicitons des différentes initiatives qui ont été lancées et nous disons notre volonté de poursuivre la

coopération avec toutes les démarches visant à renforcer notre Organisation.

M. Balestra (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général du rapport publié sous la cote A/59/1. Ce document fait état de tout le travail effectué, de tout ce qui reste à faire, de toutes nos frustrations et de tous nos espoirs; il nous enjoint à honorer tous nos engagements et toutes nos obligations. Comme nous avons été invités à être concis, je n'aborderai que quelques points du rapport.

Le sentiment général parmi nous est hélas que la communauté internationale n'atteindra pas les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Il est cependant encourageant de reconnaître que le Secrétaire général estime qu'il est encore possible d'atteindre dans les délais les objectifs quantitatifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, si les pays développés et les pays en développement mettent en place une combinaison adéquate de politiques nationales et internationales et honorent les engagements qu'ils ont pris collectivement en souscrivant à la Déclaration du Millénaire et au Consensus de Monterrey. Saint-Marin pense que c'est là la conclusion principale que nous devons tirer du rapport du Secrétaire général. Si nous voulons atteindre nos objectifs communs, nous devons tenir nos engagements et appliquer les politiques envers lesquelles nous nous sommes engagés. L'heure de l'action a sonné.

Dans le contexte des politiques macro-économiques, un élément du rapport du Secrétaire général a retenu mon attention : l'éventail de mesures que les Gouvernements, les institutions publiques d'aide au développement, le secteur privé et les organisations de la société civile peuvent entreprendre pour favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises (PME). C'est un domaine qui mérite d'être renforcé, en particulier dans certains pays en développement car, appuyé par des politiques de microcrédit, un essor des PME facilite la participation des femmes et des jeunes à la vie économique de leur pays. Je pense que nous pouvons recommander ce processus en connaissance de cause pour l'avoir appliqué à Saint-Marin, quoique dans un contexte différent, et en avoir fait une politique gagnante pour notre économie depuis plusieurs années.

L'insuffisance de l'aide financière et le manque d'outils adéquats ne sont que trop évidents dans

tous les domaines de la coopération internationale, mais tout particulièrement dans celui de la lutte contre les catastrophes naturelles. La dégradation de l'environnement et les changements climatiques provoquent des phénomènes de plus en plus intenses, et cette tendance n'est pas près de s'inverser. C'est pourquoi il faut renforcer la capacité d'action des institutions de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, aussi bien pour la prévention des catastrophes naturelles que pour l'aide humanitaire aux victimes.

Saint-Marin se félicite du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé « La réduction des risques de catastrophes : un défi pour le développement », qui identifie la vulnérabilité des pays à trois principaux risques naturels : tremblements de terre, cyclones tropicaux et inondations. Saint-Marin se félicite aussi du lancement par l'Université des Nations Unies d'un programme destiné à réduire les risques d'inondations catastrophiques en Asie et dans le Pacifique. Des programmes semblables pourront aussi être envisagés pour s'attaquer à d'autres risques et dans d'autres régions du globe.

Saint-Marin est d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il affirme que la lutte contre le terrorisme doit être menée avec fermeté et détermination, et dans le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la primauté du droit. Depuis les attentats tragiques du 11 septembre aux États-Unis, la communauté internationale a pris conscience de la gravité du problème du terrorisme. Les événements dramatiques récurrents dans le monde entier, comme les attaques violentes menées en Iraq et dans d'autres parties du monde, non seulement contre des soldats mais aussi des civils, des journalistes et même du personnel humanitaire des organisations non gouvernementales, rendent impérative et urgente la recherche d'une réponse commune et efficace fondée sur des engagements conjoints renforcés.

Nous devons admettre qu'aucune stratégie efficace contre le terrorisme n'a encore été trouvée. Les activités du Comité contre le terrorisme semblent marquer le pas, après un élan initial. La proposition du Costa Rica sur la création d'un haut commissariat pour la lutte contre le terrorisme mérite d'être examinée plus en détail, car cela impliquerait non seulement le Conseil de sécurité mais aussi le Conseil économique et social et l'Assemblée générale dans la lutte contre le terrorisme, ce qui nous permettrait de lutter non

seulement contre l'expression du terrorisme, mais aussi contre ses causes profondes.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport très complet sur les activités de l'Organisation.

Comme le champ d'action de l'Organisation des Nations Unies est trop vaste pour que je puisse en couvrir la totalité à cette occasion, je me contenterai d'insister sur deux aspects, qui à notre avis sont inextricablement liés : la paix et la sécurité d'une part, et la coopération au développement d'autre part. Je traiterai aussi de la réforme de l'Organisation, une question qui va affecter l'ensemble des travaux de l'Organisation au cours des douze mois à venir.

Comme l'indique à juste titre le rapport, l'ONU a traversé une année singulièrement fertile en événements. En ce qui concerne le maintien de la paix et la sécurité internationales, la situation en Iraq suffirait à elle seule, à notre avis, pour illustrer l'ampleur des difficultés que l'Organisation doit affronter. Il y a un an à peine, le tragique attentat commis contre le Bureau des Nations Unies à Bagdad a coûté la vie au Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq et Haut Commissaire aux droits de l'homme Sergio Vieira de Mello, ainsi qu'à d'autres membres dévoués du personnel des Nations Unies dans ce pays.

En tant que membre du Conseil de sécurité pour la période 2004-2005, le Brésil a participé, dans un esprit constructif, aux débats sur la situation en Iraq, et s'est efforcé de contribuer à la reconstruction de ce pays. L'Iraq ne représente cependant que l'un des nombreux défis à relever. Si l'on prend les neuf premiers mois du mandat du Brésil au Conseil de sécurité, le Conseil a – pour évoquer quelques-unes des principales décisions – réformé et revitalisé les principaux comités subsidiaires chargés de lutter contre le terrorisme, à savoir le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et le Comité contre le terrorisme. Le Conseil a aussi créé un nouveau comité chargé d'examiner la question de l'accès éventuel d'acteurs non étatiques aux armes de destruction massive.

De plus, les besoins en matière d'opérations de maintien de la paix et les déploiements correspondants se sont accrus de façon impressionnante. En comptant

à la fois le personnel civil et les contingents militaires, plus de 67 000 personnes participent actuellement à des opérations sous mandat des Nations Unies. Au cours de la période à l'examen, de nouvelles opérations ont été créées au Burundi, en Haïti, au Libéria et au Soudan, comme l'indique le rapport du Secrétaire général.

En Haïti, le Brésil contribue plus de 1 200 soldats aux efforts de stabilisation. Nous avons accepté la responsabilité du commandement des forces de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui comprend une importante participation d'autres pays d'Amérique latine, car nous comprenons clairement que la paix dans cette nation de notre hémisphère exigera un engagement à long terme de la communauté internationale pour assurer non seulement la sécurité, mais aussi le progrès socioéconomique. C'est pourquoi il faut une coopération accrue entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, deux des principaux organes de l'Organisation, mais je reviendrai sur ce point plus tard.

Le Président Lula a ouvert le débat général de la présente session de l'Assemblée générale avec une présentation de grande ampleur sur la façon dont le Brésil voit les défis les plus pressants pour le monde d'aujourd'hui. L'élément clef de cette vision est que le fondement de la paix est la justice sociale. Comme l'a dit le Président Lula, un monde dans lequel la faim et la pauvreté triomphent ne peut pas être un monde de paix.

En ce qui concerne le domaine social et économique, je voudrais mentionner les réunions plénières de haut niveau qui auront lieu à l'ouverture de la soixantième session de l'Assemblée générale. L'occasion d'un examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire constitue le cadre approprié pour l'adoption des mesures et actions nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Il est généralement admis que les décisions qui doivent être prises l'année prochaine seront cruciales pour les Objectifs du Millénaire pour le développement.

À cet égard, le Président du Brésil, de concert avec les Présidents de la France, du Chili et de l'Espagne, et avec le soutien du Secrétaire général, a lancé une « Action contre la faim et la pauvreté » lors d'un sommet qui a réuni plus de 50 dirigeants

mondiaux à New York à la veille de l'ouverture du débat général. Le sommet a abouti à la signature par plus de 100 pays de la Déclaration de New York sur la lutte contre la faim et la pauvreté. L'initiative a atteint son objectif de renouveler la volonté politique de trouver de nouvelles sources de financement. Nous avons bon espoir que cela sera aussi une contribution importante au succès de la future grande réunion de 2005 – qui passera en revue les engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire – et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Secrétaire général a chargé le Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement d'une mission importante : identifier les problèmes auxquels fait face l'Organisation et recommander les ajustements nécessaires pour corriger la situation actuelle. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Groupe qui sont actuellement en préparation.

Le Groupe doit éviter de limiter son analyse des défis et des menaces à la perspective des problèmes à régler par la coercition ou l'usage de la force. Son approche doit être globale et ses recommandations doivent inclure des mesures visant à renforcer non seulement le Conseil de sécurité, mais aussi les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies.

En particulier, le Groupe doit faire de son mieux pour éviter d'étendre le domaine d'action du Conseil au détriment des fonctions dont d'autres organes ont reçu mandat. De même, le Groupe doit faire tous les efforts possibles pour éviter de mal interpréter les tendances actuelles au Conseil. L'augmentation impressionnante des activités du Conseil depuis la fin de la guerre froide indique non seulement que les obstacles majeurs à la prise de décision ont été surmontés, mais aussi, et cela est peut-être encore plus important, que les fondements mêmes de la paix et de la sécurité internationales sont devenus de plus en plus fragiles.

Tandis que le Groupe accomplit son mandat, il ne doit pas oublier l'appel de la communauté internationale à un plus grand multilatéralisme. Si l'on tient compte des principaux problèmes identifiés par le Secrétaire général dans son exposé sur le rapport sur l'activité de l'Organisation au cours de ces deux dernières années, le Groupe doit présenter des recommandations qui aideront le droit à prévaloir.

Sur la question centrale de la réforme de l'Organisation, le Brésil a un point de vue bien connu, que je rappellerai brièvement en ce qui concerne les organes principaux du siège. Le Conseil de sécurité doit être renforcé et devenir plus légitime. Sa composition, en particulier en ce qui concerne ses membres permanents, ne peut rester inchangée. Les Nations Unies ne peuvent ignorer l'apparition sur la scène internationale de pays en développement qui en sont devenus des acteurs et jouent souvent un rôle critique dans la promotion du règlement pacifique des différends. Le Conseil doit incorporer, à titre permanent, des pays qui ont la volonté et la capacité d'assumer d'importantes responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une meilleure représentation signifie une plus grande légitimité, et une plus grande légitimité conduit à plus d'efficacité et d'efficience dans les travaux du Conseil.

Le Conseil économique et social, pour sa part, doit reprendre le rôle qui lui avait été confié par la Charte. Les causes de la paix et du développement économique et social seront mieux servies par un Conseil économique et social capable de coopérer pleinement et activement avec le Conseil de sécurité dans la prévention des conflits et l'édification des nations. Une meilleure coopération entre ces deux organes, conformément à l'Article 65 de la Charte, est aussi une nécessité. Le domaine de la coopération multilatérale pour la gestion des conflits et la consolidation de la paix en serait ainsi élargi. N'oublions pas que c'est le Conseil économique et social, et non le Conseil de sécurité, qui est, d'après la Charte, l'organe chargé des questions relatives au développement économique et social.

Une des manières d'améliorer le fonctionnement du Conseil de sécurité lui-même est notamment de confier les pouvoirs voulus au Conseil économique et social pour qu'il accomplisse ses tâches, allégeant par là même le fardeau de l'ordre du jour de plus en plus lourd du Conseil de sécurité.

L'Assemblée générale, étant l'organe démocratique et universel, doit être renforcée politiquement afin de guider les travaux de l'Organisation dans son ensemble et de retrouver son statut de forum incarnant et exprimant traditionnellement les objectifs et les principes de la Charte. Sa fonction de principal organe de délibération

et de définition des politiques des Nations Unies doit être réaffirmée.

L'année à venir promet d'être décisive pour l'activité de l'Organisation. Comme l'a exprimé le Secrétaire général en s'adressant à nos Présidents, Premiers Ministres et Ministres des affaires étrangères durant la troisième séance de la session de l'Assemblée générale en cours :

« Si vous, les dirigeants politiques des nations du monde, ne pouvez vous mettre d'accord sur la voie à suivre, l'histoire décidera pour vous, ce qui ne servira pas nécessairement les intérêts des peuples de vos pays. »
(A/59/PV.3)

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de remercier le Secrétaire général pour le rapport complet qu'il a présenté sur l'activité de l'Organisation et qui, en réalité, recouvre l'ensemble de l'ordre du jour des Nations Unies.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure la principale priorité de la communauté internationale. Nous sommes en plein accord avec sa conclusion : une paix internationale durable n'est possible que si elle est fondée sur l'interdépendance, l'état de droit et le multilatéralisme. Le Kazakhstan pense que les Nations Unies agissent en tant que garant du droit international.

Le rapport du Secrétaire général montre clairement que les Nations Unies, dont le large éventail d'activités reflète les principaux problèmes internationaux, ont une grande capacité potentielle de coordination des efforts des États pour relever les défis colossaux.

Le terrorisme international continue de présenter une menace pour l'humanité. Pour contrer efficacement cette menace, il faut regrouper et coordonner les efforts mondiaux sur la base des normes et les principes généralement reconnus du droit international, les Nations Unies jouant dans ce processus un rôle de direction et de coordination.

Il est vital à cet égard que le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité s'efforce activement de définir de nouvelles approches pour coordonner l'assistance technique aux États, tout en liant étroitement une telle assistance au renforcement de

l'interaction avec les organisations internationales et régionales. Nous pensons que, avec l'escalade du terrorisme international, le rôle du Comité devrait devenir plus important.

Le Kazakhstan a adhéré à 11 conventions internationales contre le terrorisme et appelle les Nations Unies à parachever le plus tôt possible un projet de convention générale sur le terrorisme international, ainsi qu'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Le Gouvernement kazakh continue d'accroître ses efforts pour la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité dans ce domaine, notamment les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1456 (2003) et 1535 (2004). Les résultats de ces efforts se reflètent dans les rapports nationaux pertinents soumis par le Kazakhstan.

Mon pays appuie les efforts de maintien de la paix des Nations Unies et le renforcement continu de leurs capacités dans ce domaine. Avec l'augmentation du nombre de crises humanitaires et de conflits armés, ainsi que le démontre bien la situation au Darfour, les Nations Unies doivent prêter une attention particulière à la possibilité d'une plus large participation des organisations régionales et sous-régionales compétentes aux opérations de maintien de la paix; cela permettrait de répondre aux nouvelles menaces de manière plus efficace et en temps plus opportun.

La prévention, la consolidation de la paix après les conflits et la protection des civils dans les conflits armés sont les éléments clefs de l'action complexe menée par l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux crises naissantes. Par conséquent, le Kazakhstan appuie fermement la diplomatie préventive et persiste à croire que la création d'un centre de diplomatie préventive en Asie centrale serait une initiative opportune.

La responsabilité partagée est un élément fondamental de la Déclaration du Millénaire, adoptée par les dirigeants mondiaux en septembre 2000. Il est devenu clair aujourd'hui que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est une réalité pour certains pays et un espoir lointain pour d'autres.

Il ne sera possible de renverser cette tendance qu'en développant des partenariats internationaux et en

s'appuyant sur l'élan qui a été pris au tournant du Millénaire. Nous avons encore 11 ans pour réaliser tous les objectifs fixés au Sommet du Millénaire. C'est peu de temps. Mais, même en cette courte période, il est encore possible d'atteindre les cibles convenues pour le développement. Nous pensons qu'afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement nous devrions adopter une nouvelle démarche bien ciblée en ce qui concerne l'aide qui est fournie aux États les moins avancés et les plus vulnérables géographiquement, y compris aux pays sans littoral, et créer un environnement favorable pour leur développement économique dans des conditions de paix et de stabilité.

Un critère fondamental de réussite serait d'augmenter dans un avenir proche la part du produit national brut que des pays développés consacrent à l'aide publique au développement et de la porter à 0,7 %. D'autres conditions importantes incluent la mobilisation des ressources nationales des pays en développement; un climat favorable à leurs exportations; le règlement rapide de la dette des pays les plus pauvres; et l'aide aux gouvernements des pays les moins avancés pour l'élargissement et le renforcement de leurs programmes d'éducation relatifs au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose.

Lors du Sommet des dirigeants mondiaux sur l'Action contre la faim et la pauvreté, qui s'est tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mois dernier, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré que la faim met en péril le concept même du développement durable – élaboré, malgré tous les obstacles, lors des conférences qui se sont déroulées à New York, à Monterrey et à Johannesburg – et qu'elle constitue, alliée à la pauvreté et à l'injustice sociale, une menace sérieuse à la sécurité des États et de régions entières dans le monde.

Le Kazakhstan appuie fermement les dispositions majeures de la Déclaration finale du Sommet et estime que leur suivi fournira un élan, plus que nécessaire, à nos efforts conjoints pour remédier aux problèmes critiques que rencontre notre action pour lutter contre la faim et la pauvreté.

La pauvreté est un problème que doivent affronter la presque totalité des pays en développement et toutes les économies en transition, y compris le Kazakhstan. Mon gouvernement accorde une attention prioritaire aux efforts de lutte contre la

pauvreté, et cela nous a permis d'enregistrer des progrès significatifs dans ce domaine important. Malheureusement, les rapports pertinents de l'Organisation des Nations Unies contiennent de sérieuses inexactitudes et, en conséquence, la communauté internationale a reçu des informations erronées sur la situation sociale et économique dans mon pays.

La question du relèvement suite à des catastrophes naturelles et écologiques demeure comme auparavant au cœur des préoccupations de l'ONU. Le Kazakhstan est reconnaissant à l'ONU et aux pays donateurs de leur attention concernant les problèmes de la Semipalatinsk et de la mer d'Aral, ainsi que de leur appui, et lance un appel à la communauté

internationale pour qu'elle intensifie ses efforts pour résoudre ces problèmes. Nous pensons qu'une résolution spécifique de l'Assemblée générale sur la mer d'Aral s'est trop longtemps fait attendre car la dégradation continue que subit l'environnement de la région affecte la santé et les moyens de subsistance de la population.

L'an prochain nous célébrerons le sixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cela nous offrira une excellente occasion pour jeter un regard nouveau sur les problèmes de notre monde et sur les manières dont notre Organisation peut y répondre. Le Kazakhstan est prêt à contribuer à ce processus d'une importance critique.

La séance est levée à 13 h 10.